

Insee Conjoncture

Alsace



N° 5

Mai 2015

Le bilan économique
Une économie encore trop fragile
pour encourager l'emploi en 2014

Les différentes analyses de ce bilan économique 2014 ont été rédigées par l'Insee ainsi que par les partenaires suivants : Banque de France, Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte Alsace), Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf Alsace) et Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal Alsace). Nous les remercions vivement pour leur précieuse collaboration au service de l'information du public.

Avertissement

La rédaction de ce bilan économique s'échelonne de janvier à mai 2015. Les données analysées sont celles disponibles à la date de rédaction des différents articles. Certaines ont pu légèrement évoluer depuis.

Signes conventionnels utilisés

... Résultat non disponible

/// Absence de résultat due à la nature des choses

e Estimation

p Résultat provisoire

r Résultat révisé par rapport à l'édition précédente

n.s résultat non significatif

€ euro

M Million

Md Milliard

Sommaire

Synthèse régionale	4
Une activité encore trop fragile pour encourager l'emploi	
Emploi salarié	6
Nouveau recul de l'emploi	
Chômage	9
Le chômage au plus haut depuis dix ans	
Politique de l'emploi	12
Un tiers des demandeurs d'emploi exerce une activité réduite	
Démographie d'entreprises	15
Moins de créations, plus de défaillances	
Commerce extérieur	17
En hausse, les échanges extérieurs alsaciens retrouvent leur niveau de 2011	
Allemagne - Suisse	20
Climat conjoncturel favorable en Allemagne et en Suisse	
Agriculture	22
Une campagne globalement productive	
Industrie	25
Une croissance faible pour l'industrie alsacienne	
BTP	27
Une année terne et des perspectives peu optimistes	
Construction	29
Un rebond de la construction de logement concentré sur le collectif et dans l'Eurométropole	
Tourisme	32
Une fréquentation hôtelière soutenue	
Transports	34
Activité portuaire stable et trafic aérien en hausse	
Définitions	38

Synthèse régionale

Une activité encore trop fragile pour encourager l'emploi

Jean-Pierre Courson

En 2014, l'emploi recule encore en Alsace dans les secteurs principalement marchands (-0,7 %), un peu plus qu'en 2013. Les pertes s'accroissent dans la construction, à un rythme proche de celui de 2009. Le tertiaire, qui représente presque les deux tiers des emplois, reste à peine stable, sans l'effet d'entraînement de 2013. De même, la progression de l'intérim observée l'année précédente revient de +10 % à +2 %. Elle contribue cependant à soutenir l'emploi industriel dont le recul est ralenti de moitié.

Le chômage est au plus haut depuis dix ans. Après une année de stabilisation, il atteint 9,3 % de la population active en fin d'année. L'Alsace compte fin décembre 98 000 demandeurs n'ayant pas travaillé au cours du mois. Les hommes sont plus touchés, notamment dans la construction, davantage en recul qu'au plan national. La hausse se poursuit pour les seniors, la situation des jeunes restant plus stable. Leur durée moyenne d'inscription reste à 228 jours, mais celle des plus de 50 ans est de 750 jours, 60 de plus en un an. Un tiers des demandeurs exercent une activité réduite leur permettant de rester proche du marché du travail. Le chômage reste élevé dans les zones d'emploi des grands pôles urbains et ne recule que dans celle de Wissembourg.

La croissance en Allemagne, et particulièrement dans le Bade-Wurtemberg, a été largement plus soutenue que l'année précédente. La consommation intérieure reste son principal moteur. L'excédent commercial progresse et les secteurs publics comme privés investissent davantage. L'emploi est en hausse de près de 1 % et le chômage modéré, tout comme en Suisse, dont la croissance de 2 % reste continue.

Dans un contexte peu favorable en zone euro, les échanges extérieurs alsaciens

progressent et retrouvent leur niveau de 2011. L'Alsace reste la région la plus ouverte, tant en regard de sa population que de son PIB. Les exportations reposent toujours sur une large variété de produits mais la dynamique des importations, notamment de produits pétroliers, de textile et de médicaments, dégradent le déficit commercial apparent. Elles traduisent une capacité logistique dans des échanges encore plus tournés vers l'Europe que l'ensemble national.

L'activité s'est légèrement améliorée dans l'industrie régionale, tirée par l'agro-alimentaire et le matériel de transport et par une bonne contribution des exportations. Les investissements reprennent et devraient continuer de progresser en 2015. Les effectifs restent en recul, moins accentué que les deux années précédentes. Le BTP a connu une année mitigée et l'incertitude sur l'évolution de la commande publique n'incite pas les chefs d'entreprises à l'optimisme. L'Alsace se distingue par une reprise des autorisations de construction de logements et des mises en chantier. Mais elle porte uniquement sur le collectif et continue de se concentrer dans l'Eurométropole. Les projets de maison sont en recul et à un niveau particulièrement bas. La construction de locaux d'activité reste peu dynamique.

La création d'entreprises est à la peine en Alsace, au contraire de la France métropolitaine. La baisse concerne l'ensemble des secteurs. Les défaillances sont en hausse sensible, concentrées dans le Bas-Rhin, et tout particulièrement dans la construction (+35 %). Elles sont au contraire stables ou en recul dans tous les secteurs nationaux.

Dans les transports, l'activité portuaire est restée stable. Ses plateformes multimodales ont enregistré un léger recul du rail par rapport à la route. Le trafic routier

régional des poids lourds est en diminution. La circulation routière augmente, alors que les immatriculations diminuent, dans un contexte national atone. Le TER progresse encore et le transport aérien, tant pour les passagers que pour le fret, est tiré par de nouveaux records de l'EuroAirport.

La fréquentation touristique a confirmé sa progression de l'année précédente, alors qu'elle recule en France métropolitaine. La hausse, soutenue à la fois par la clientèle française et étrangère, est portée par la seule fréquentation hôtelière. Les campings, défavorisés par la météo et surtout pour la clientèle étrangère, perdent des nuitées, tout comme les autres hébergements collectifs. Les marchés de Noël ont assuré un pic toujours identique à celui du mois d'août.

Un printemps bien ensoleillé a favorisé le développement initial des cultures mais l'été frais et pluvieux a dégradé leur état sanitaire. Pour autant, le blé tendre, le maïs grain, le colza d'hiver et la betterave sucrière ont réalisé de très bons rendements. La production viticole est en hausse, franchissant le million d'hectolitres. Les cultures plus spécialisées, tabac, houblon ou pommes de terre ont connus des campagnes plus éprouvées. L'ensemble des arbres fruitiers ont été très chargés, seules les mirabelles ont subi d'importantes pertes à la récolte. La production laitière est en hausse, comme sa rémunération, dans un contexte de gain de productivité. Les filières avicoles, ovines et caprines continuent leur développement. A contrario, la production de bovins et porcins souffre d'une moindre rétribution. ■

Contexte national

En 2014, l'économie française croît faiblement, le pouvoir d'achat des ménages accélère

Laurent Clavel, Direction des études et synthèses économiques, Insee

Légère accélération de l'activité mondiale

En 2014, l'activité mondiale accélère légèrement : la reprise s'affermi dans les pays avancés, tandis que la croissance fléchit dans la plupart des pays émergents.

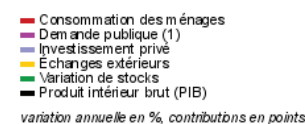
Dans les pays avancés, l'accélération de l'activité recouvre un décalage conjoncturel entre d'une part les pays anglo-saxons et d'autre part la zone euro. Ainsi, l'activité progresse à un rythme soutenu dans les premiers. La zone euro, en revanche, après deux années de contraction de l'activité, ne renoue que timidement avec la croissance et les hétérogénéités y restent fortes. La croissance de la zone se redresse surtout à la fin de l'année, sous l'effet notamment de deux *stimuli* extérieurs : d'une part le prix du pétrole baisse fortement au second semestre, d'autre part l'euro se déprécie nettement par rapport au dollar.

Dans les pays émergents, l'activité ralentit pour la quatrième année consécutive, sous l'effet de l'essoufflement de la croissance chinoise, mais aussi de la dégradation dans plusieurs autres grands pays, notamment le Brésil et la Russie.

L'économie française croît faiblement

En 2014, le PIB de la France progresse de 0,2 % après +0,7 % en 2013.

1 Évolution du PIB en volume et contributions à cette évolution



(1) : y compris Institutions sans but lucratif au service des ménages.

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2010.

La demande intérieure hors stocks est le principal contributeur à la croissance du PIB, à hauteur de +0,5 point, comme en 2013. La consommation des ménages accélère légèrement (+0,6 % après +0,4 % en 2013). La demande intérieure est également soutenue par le dynamisme des dépenses de consommation des administrations publiques (+1,6 %, comme en 2013), tandis que leur investissement recule fortement (-6,9 % après +0,1 % en 2013). L'investissement des entreprises non financières se redresse (+2,0 % après +0,5 % en 2013), alors que l'investissement des ménages, principalement en logements, se replie pour la troisième année consécutive (-5,3 % en 2014). Au total, l'investissement de l'ensemble des secteurs se replie en 2014 (-1,2 %) plus fortement qu'en 2013 (-0,6 %).

En 2014, les exportations gagnent en dynamisme (+2,4 % après +1,7 % en 2013). Mais les importations accélèrent plus vivement (+3,8 %, après +1,7 %). Au total, la contribution des échanges extérieurs à la croissance du PIB devient négative (-0,5 point après une contribution neutre en 2013).

Par branche, l'activité est portée par les services marchands (+0,5 % après +0,7 %), les services non marchands (+1,0 % après +1,2 %) et l'agriculture (+8,5 % après -1,9 %). L'activité de la branche énergie-eau-déchets se replie fortement (-2,1 % après +2,2 % en 2013), en raison d'un climat doux en début comme en fin d'année. La construction recule fortement (-3,6 %), après une quasi-stabilisation en 2013 (+0,1 %). L'activité dans l'industrie manufacturière se replie (-0,7 % après +0,5 %).

Le pouvoir d'achat rebondit

Le pouvoir d'achat rebondit (+1,1 % après -0,1 % en 2013). En termes nominaux, le revenu des ménages gagne en dynamisme (+1,1 % après +0,7 % en 2013), alors que les prix de la consommation décélèrent de nouveau nettement (0,0 % après +0,8 % en 2013).

L'emploi total croît légèrement

L'emploi salarié marchand non agricole recule légèrement (-0,2 %), en raison du faible rythme de croissance de l'activité. Mais, grâce aux créations nettes d'emplois dans les branches non marchandes, principalement des contrats aidés (notamment la montée en charge des emplois d'avenir), l'emploi total augmente en moyenne sur l'année (+0,3 %) et le taux de chômage est quasi stable en moyenne annuelle (10,2 % après 10,3 % en 2013). ■

2 Le PIB et les opérations sur biens et services

	Évolution en volume aux prix de l'année précédente (en %)			2014 en milliards d'euros	Contribution à la croissance du PIB en volume
	2012	2013	2014		
Produit intérieur brut (PIB)	0,2	0,7	0,2	2 060,9	0,2
Importations	0,7	1,7	3,8	630,1	-1,2
Consommation effective des ménages, dont :	0,2	0,6	0,9	1 464,8	0,7
- dépense des ménages	-0,3	0,4	0,6	1 094,9	0,3
- dépense individualisable des administrations	1,5	1,6	1,6	546,0	0,4
Consommation collective des administrations publiques	1,4	1,9	0,8	175,9	0,1
Formation brute de capital fixe, dont :	0,2	-0,6	-1,2	443,1	-0,3
- entreprises non financières	-0,2	0,5	2,0	248,8	0,2
- ménages	-2,1	-1,5	-5,3	98,8	-0,3
- administrations publiques	1,8	0,1	-6,9	75,2	-0,3
Variations de stocks (contribution à la croissance)	-0,6	0,2	0,2	10,0	0,2
Exportations	2,5	1,7	2,4	593,6	0,7

Source : Insee, comptes nationaux, base 2010.

Avertissement : dans le cadrage national, les évolutions sont en moyenne annuelle ; elles sont principalement en glissement annuel (T4 2014 / T4 2013) pour les autres évolutions du Bilan, ce qui peut expliquer certains écarts entre les chiffres du cadrage national et le reste du Bilan économique régional.

Emploi salarié

Nouveau recul de l'emploi

En 2014, l'emploi régional est à nouveau en retrait dans les secteurs principalement marchands (- 0,7 %). Seule l'industrie a perdu moins d'effectifs qu'en 2013. Le rebond de l'intérim observé l'année précédente ne s'est pas prolongé. Dans le tertiaire marchand, le nombre d'emplois diminue (- 0,1 %), alors qu'il était en progression un an auparavant (+ 0,4 %). Dans la construction, la baisse s'est intensifiée, passant de 0,7 % à 3,7 %. Comme les années précédentes, le Haut-Rhin reste plus affecté que le Bas-Rhin.

Marie-José Durr

En Alsace, l'emploi salarié a reculé de 0,7 % dans les secteurs principalement marchands en 2014 (*figure 1*), un peu plus que l'année précédente (- 0,5 %), mais moins qu'en 2012 (- 1,2 %). En métropole, ces tendances sont similaires, bien que moins fortes (- 0,5 % en 2014). Avec des pertes d'emplois supérieures à 1 %, les régions Champagne-Ardenne et Lorraine sont parmi les plus touchées.

Hors intérim, plus de 3 800 emplois disparaissent en Alsace en 2014. Au total, les pertes d'emplois salariés persistent jusqu'au troisième trimestre. Seule une progression de l'intérim vient stabiliser l'emploi au dernier trimestre (+ 0,1 %).

Sur l'année, la diminution atteint 1,1 % dans le Haut-Rhin, et 0,5 % dans le Bas-Rhin.

Ralentissement des pertes d'emplois dans l'industrie

L'industrie alsacienne représente plus du quart de l'emploi régional. En 2014, les destructions d'emplois industriels continuent à être nombreuses, même si elles sont deux fois moins importantes que l'année précédente (- 1,1 %, pour - 2,4 %). En France métropolitaine, ces pertes sont de même ampleur cette année (- 1,2 % en 2014 pour - 1,6 % en 2013). Dans les deux départements alsaciens, elles passent de - 1,7 % en 2013 à - 0,6 % en 2014 dans le Bas-Rhin et de - 3,5 % à - 1,9 % dans le Haut-Rhin (*figure 2*).

Le recul des effectifs s'atténue dans tous les secteurs d'activité industriels, en particulier celui des biens d'équipement qui représente plus de 20 % de l'emploi industriel, avec - 0,9 % pour - 3,7 % en 2013.

Dans la fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatique et dans la fabrication de machines, l'emploi progresse dans le Bas-Rhin (+ 0,4 %), alors qu'il baissait en 2013 (- 1,7 %). Dans la zone d'emploi de Molsheim-Obernai, les effectifs augmentent d'une cinquantaine de

salariés dans la fabrication de machines pour l'industrie pharmaceutique. Dans la zone d'emploi de Saverne, une trentaine de postes sont créés dans la construction de machines agricoles. Dans la zone d'emploi de Haguenau, pour la fabrication de moteurs, transformateurs et générateurs et dans la zone d'emploi de Strasbourg, pour la fabrication de matériels électriques, une vingtaine de personnes renforcent les effectifs. Au contraire, dans la zone d'emploi de Molsheim-Obernai pour la fabrication de systèmes d'éclairage et dans la zone d'emploi de Wissembourg pour la fabrication de machines agricoles, quelques emplois sont supprimés.

Dans le Haut-Rhin, la diminution des effectifs s'atténue, passant de - 8 % en 2013 à - 3,6 % en 2014. Dans la zone d'emploi de Colmar, plus d'une centaine de suppressions d'emplois ont encore eu lieu dans la fabrication de matériels de chantiers, de matériels d'impression pour la bureautique et dans la fabrication de roulements.

Dans la fabrication des matériels de transport, les pertes d'emplois se réduisent aussi en 2014 : - 3,4 %, contre - 5,1 % en 2013. Le Bas-Rhin (- 1,4 %) est mieux loti que le Haut-Rhin (- 4,5 %), avec plus de 70 postes gagnés chez les équipementiers de l'automobile et de l'aéronautique dans la zone d'emploi de Molsheim-Obernai. Dans la fabrication de pièces automobiles de la zone d'emploi de Strasbourg et dans la fabrication de roulements et de composants pour moteurs de celle de Haguenau, les effectifs augmentent, respectivement, de plus de cinquante et de plus de trente personnes. En revanche, le Haut-Rhin perd 400 emplois dans la construction de véhicules automobiles dans la zone d'emploi de Mulhouse, et une quarantaine de postes sont supprimés chez les équipementiers.

Dans la fabrication d'autres produits industriels, qui représente plus de 40 % du secteur industriel, les réductions d'effectifs sont plus limitées, avec - 1,6 % en 2014

contre - 1,9 % en 2013. Dans le Bas-Rhin, l'industrie pharmaceutique dans la zone d'emploi de Strasbourg et l'ameublement, dans la zone d'emploi de Sélestat, gagnent des effectifs. Dans la zone d'emploi de Haguenau, des emplois sont créés dans la fabrication d'instruments d'analyse et de mesure, par contre, les effectifs sont réduits dans la fabrication et l'installation de chaudières et de pompes à chaleur. Dans le Haut-Rhin, dans la zone d'emploi de Colmar, quelques emplois sont créés dans la production d'aluminium, mais dans celle de Mulhouse, plus de 200 emplois sont supprimés dans la chimie.

Dans la fabrication de denrées alimentaires et de boissons, l'emploi se stabilise avec - 0,1 % contre - 1,0 % en 2013. Dans ce secteur particulièrement concerné par les destructions d'emplois durant les deux années précédentes, les fermetures et restructurations d'entreprises marquent le pas en 2014. Dans le Bas-Rhin, plus d'une centaine de postes ont même été créés dans la production de chocolateries et de boissons.

Dégradation dans la construction

Après - 0,7 % en 2013, les pertes accélèrent dans la construction en 2014 (- 3,7 %), proches de la contraction de 2009 (- 4,0 %). Près de 1 600 emplois disparaissent au premier semestre de l'année, les deux-tiers dans le Bas-Rhin, conséquence d'une moindre activité et d'une diminution des autorisations de construction de logements individuels groupés (maisons accolées ou en bandes).

Pas d'entrain par le tertiaire

Dans le secteur tertiaire marchand, qui emploie presque les deux tiers des salariés de la région, les effectifs sont restés presque stables en 2014 (- 0,1 %), comme en France métropolitaine (+ 0,1 %), contrairement à 2013 (+ 0,4 %). Dans le commerce, (- 0,6 %), suite à des fermetures d'établissements chez les grossistes de l'ameublement et de la

production d'appareils ménagers pour les zones d'emploi de Mulhouse et de Colmar, plus de 300 postes sont supprimés. Dans le commerce de matériel agricole, pour la zone d'emploi de Molsheim-Obernai et dans le commerce de gros de minéraux et métaux pour celle de Haguenau, dans le Bas-Rhin, 200 postes disparaissent également. Dans les transports, les réductions d'effectifs s'intensifient en 2014 (- 1,2 %, contre - 0,3 % en 2013) notamment dans le fret routier, pour les zones d'emploi de Wissembourg et de Strasbourg. Dans les services, contrairement au niveau national, en Alsace, les services aux entreprises perdent des emplois (- 0,3 % contre + 0,8 %), tout comme les services aux

ménages (- 0,6 %) pourtant créateurs d'emplois l'an passé (+ 5,6 %). En revanche, les services financiers et la restauration-hébergement se renforcent, respectivement de + 1,0 % et de + 1,5 %.

Moindre progression de l'intérim

L'emploi intérimaire a moins progressé en Alsace en 2014 qu'en 2013 (+ 2,3 % contre + 10,1 %), comme en France métropolitaine, (+ 0,1 % contre + 6,5 %) (*figure 4*).

Il a cependant encore contribué en 2014 au soutien de l'emploi régional dans l'industrie et dans le tertiaire, mais moins dans la construction.

Le travail frontalier se maintient

En 2014, près de 26 000 alsaciens vont travailler en Allemagne. Ce sont essentiellement des bas-rhinois (83 %) qui résident dans les zones d'emploi de Haguenau, de Wissembourg et de Strasbourg.

Ils sont aussi 32 500 à travailler en Suisse, en provenance du Haut-Rhin. Plus de la moitié d'entre eux (56 %) viennent de la zone d'emploi de Saint-Louis, 39 % de celle de Mulhouse et 3 % de celle de Colmar. Ils rejoignent les cantons de Bâle (ville et campagne) et de Soleure. Le canton de Bâle-ville emploie aussi 300 Strasbourgeois et une centaine de Sélestadiens. ■

1 Emploi salarié des secteurs principalement marchands

en %

Secteur d'activité - NAF rév. 2, 2008	2014 T4 (en milliers)	Glissement annuel		Glissement annuel moyen 2013/2008 (1)	
	Alsace	Alsace	France métropolitaine	Alsace	France métropolitaine
Industrie	128,7	-1,1	-1,2	-2,2	-2,0
Industrie agro-alimentaire	21,9	-0,1	0,1	-0,7	-0,4
Energie, eau, déchets, cokéfaction et raffinage	10,9	1,1	1,0	0,1	0,2
Biens d'équipement	29,3	-0,9	-1,4	-2,0	-2,8
Matériels de transport	13,8	-3,4	-2,7	-4,4	-2,0
Autres branches industrielles	52,8	-1,6	-1,7	-2,8	-2,9
Construction	41,5	-3,7	-3,5	-1,5	-1,5
Tertiaire marchand	297,4	-0,1	0,1	0,1	0,3
Commerce	96,6	-0,6	-0,5	-0,5	-0,2
Transports	35,5	-1,2	-0,5	-0,6	-0,3
Hébergement - restauration	28,3	1,5	0,8	-0,2	0,9
Information - communication	11,7	-0,8	0,8	0,2	0,3
Services financiers	20,5	1,0	0,5	-0,3	0,2
Services immobiliers	5,2	-0,3	-0,1	1,2	-0,5
Services aux entreprises	56,2	-0,3	0,8	0,5	0,9
Services aux ménages	24,1	-0,6	0,8	1,7	0,7
Intérim	19,4	2,3	0,1	2,5	1,1
Total	467,6	-0,7	-0,5	-0,7	-0,4

Note : données CVS.

(1) : glissement annuel qu'aurait connu l'emploi salarié du secteur, si l'évolution avait été la même pour chaque année de la période considérée.

Champ : emploi salarié en fin de trimestre hors agriculture, secteurs principalement non marchands et salariés des particuliers employeurs.

Source : Insee, estimations d'emploi.

2 Emploi salarié par département et par secteur

en %

	2014 T4 (en milliers)	Glissement annuel					Total
		Industrie	Construction	Tertiaire marchand	dont Commerce	dont Intérim	
Bas-Rhin	298,5	-0,6	-3,7	-0,1	-0,4	2,4	-0,5
Haut-Rhin	169,1	-1,9	-3,7	-0,3	-0,9	1,9	-1,1
Alsace	467,6	-1,1	-3,7	-0,1	-0,6	2,3	-0,7

Note : données CVS.

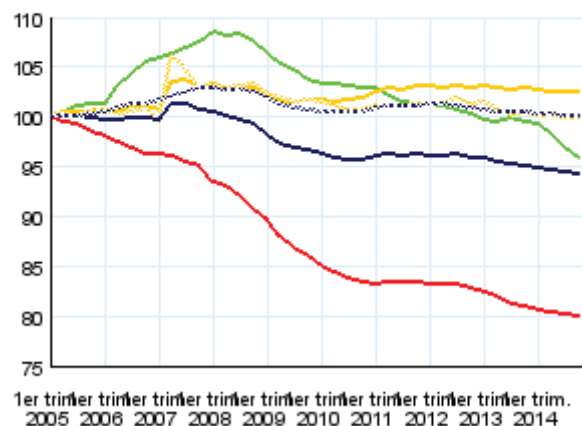
Champ : emploi salarié en fin de trimestre hors agriculture, secteurs principalement non marchands et salariés des particuliers employeurs.

Source : Insee, estimations d'emploi.

3 Évolution trimestrielle de l'emploi salarié des secteurs principalement marchands dans la région Alsace

- Industrie
- Construction
- Tertiaire principalement marchand hors intérim
- dont Commerce
- Emploi hors intérim Alsace
- Emploi hors intérim France métropolitaine

en indice base 100 au 2005 T1



Note : données CVS.

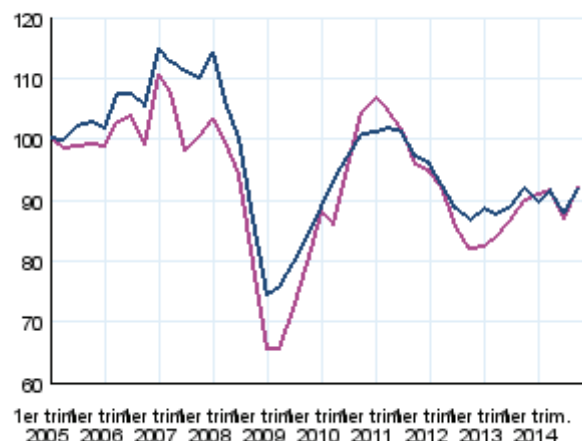
Champ : emploi salarié en fin de trimestre hors agriculture, secteurs principalement non marchands et salariés des particuliers employeurs.

Source : Insee, estimations d'emploi.

4 Évolution trimestrielle de l'emploi intérimaire

- Alsace
- France métropolitaine

en indice base 100 au 2005 T1



Note : données CVS.

Champ : emploi intérimaire en fin de trimestre.

Source : Insee, estimations d'emploi.

Chômage

Le chômage au plus haut depuis dix ans

Après une année de stabilisation en 2013, le chômage est reparti à la hausse en 2014, surtout à la fin de l'année, pour atteindre 9,3 %. L'Alsace comptait fin décembre 98 080 demandeurs d'emploi de catégorie A n'ayant pas travaillé le mois précédent. Le chômage des jeunes est stable mais celui des seniors poursuit son ascension. Le chômage de très longue durée touche toujours plus de personnes. C'est dans la construction que le nombre de chômeurs progresse le plus, et davantage qu'au plan national.

Philippe Marchet

En 2014, le produit intérieur brut national (PIB) croît de 0,2 % en euros constants, après deux années de croissance modérée (+ 0,2 % en 2012, + 0,7 % en 2013). Cette atonie de la croissance a eu des effets négatifs sur le marché du travail de la région.

Stable au cours des deux premiers trimestres, le chômage a augmenté au cours du semestre suivant pour terminer l'année à 9,3 % tout en restant inférieur au taux national (10,0 %) (figure 5). L'Alsace recule au 9^e rang des régions aux taux les plus bas (7^e en 2013), au même niveau que la Basse-Normandie. Elle se place devant les régions de l'Est, légèrement devant la Franche-Comté (9,6 %) mais nettement devant la Lorraine (10,7 %) et la Champagne-Ardenne (11,0 %).

Comme en 2013, le chômage progresse à un rythme similaire dans les deux départements et l'écart s'atténue en fin d'année pour atteindre un point. Le taux de chômage dans le Haut-Rhin (9,9 %) est proche du taux national, celui du Bas-Rhin (8,9 %) en reste éloigné de près d'un point (figure 1). Depuis 2003, le taux de chômage dans le Haut-Rhin est supérieur à celui du Bas-Rhin et les taux départementaux n'ont jamais été aussi élevés.

4 900 demandeurs d'emploi de plus en catégorie A

Toutes catégories confondues, 160 440 demandeurs d'emploi, dispensés ou non de recherche d'emploi, sont inscrits à Pôle Emploi fin 2014, soit 5,9 % de plus qu'en décembre 2013. Parmi eux, 144 430 sont tenus d'effectuer une recherche d'emploi dont 98 080 sans avoir travaillé au cours du dernier mois (catégorie A) (figure 2).

Le nombre d'inscrits augmente pour les trois catégories de demandeurs tenus d'effectuer une recherche d'emploi (A, B, C). En un an, 8 900 demandeurs supplémentaires ont été enregistrés (+ 6,6 %) dont 4 900 qui n'ont exercé

aucune activité au cours du dernier mois de l'année (+ 5,3 %). Si la hausse est un peu plus forte dans le Bas-Rhin pour la catégorie A, c'est en revanche l'inverse pour l'ensemble des trois catégories. Il y a davantage de chômage intermittent dans le Haut-Rhin que dans le Bas-Rhin.

Le secteur de la construction particulièrement touché

En 2014, le chômage dans la construction progresse plus que dans les autres secteurs (+ 10 %) et qu'au plan national (+ 8,4 %). En Alsace, comme en France métropolitaine, la hausse se limite à 5 % dans le commerce et les services et à 3 % dans l'industrie. En raison de cette augmentation sensible du chômage dans la construction, secteur à dominante masculine (90 % d'hommes), le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A dans l'ensemble des secteurs augmente davantage pour les hommes (+ 6,6 %) que pour les femmes (+ 3,6 %), soit 3 380 de plus pour les premiers et 1 520 pour les secondes.

Les hommes sont plus touchés par le chômage que les femmes : on dénombre ainsi 54 490 hommes et 43 590 femmes au chômage en catégorie A, tous secteurs confondus. Le niveau de qualification varie selon l'âge et le sexe : les jeunes sont plus qualifiés et parmi eux, les jeunes femmes le sont davantage que les jeunes hommes. La stabilisation du nombre de jeunes chômeurs en 2014 résulte d'une hausse pour les jeunes hommes (+ 3 %) et d'une baisse pour les jeunes femmes (- 3 %). Au total, 15 700 jeunes sont au chômage. La hausse régulière du nombre de demandeurs d'emploi âgés de plus de cinquante ans s'est poursuivie durant toute l'année 2014, atteignant 10 % pour les femmes et 11 % pour les hommes. Leur part parmi les demandeurs ne cesse d'augmenter pour atteindre 24 % en 2014, soit 23 200 personnes.

Augmentation du chômage de très longue durée

Fin 2014, la part des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi depuis plus d'un an est de 43 % contre 42 % un an auparavant. Parmi eux, 18 320 personnes, soit 13 % du total des demandeurs, sont inscrites depuis plus de trois ans.

L'ancienneté moyenne de l'ensemble des demandeurs d'emploi est de 504 jours soit 29 jours de plus qu'en 2013. Elle est plus forte dans le Bas-Rhin (507 jours) que dans le Haut-Rhin (487 jours), et plus élevée pour les hommes (519 jours) que pour les femmes (488 jours). L'âge reste le facteur le plus discriminant avec 228 jours d'inscription pour les jeunes, comme en 2013, et 750 jours pour les 50 ans ou plus (+ 60 jours en un an).

Le marché du travail a enregistré des flux d'entrées et de sorties plus importants en 2014 : Pôle Emploi dénombre ainsi 154 500 sortants, en hausse de 2,2 %, et 164 200 entrants, en augmentation de 2,6 %.

Hausse des fins de convention de conversion et des ruptures conventionnelles

Tout comme en 2013, les fins de contrat à durée déterminée et de mission sont stables (+ 1,0 %), et touchent d'abord les hommes, en particulier les hommes jeunes, mais aussi les femmes plus âgées.

Les fins de convention de conversion continuent de progresser (+ 30 % en un an), plus souvent au détriment des hommes. Les ruptures conventionnelles, au nombre de 9 300 en 2014, sont en augmentation de 12 %. Elles concernent plus fréquemment les femmes plus âgées.

Progression des offres d'emploi

Le nombre d'offres d'emploi enregistrées en 2014 est de 70 970, en hausse de 4,5 %. L'emploi durable (CDI et CDD de plus de

six mois) en constitue 58 %, davantage que l'année précédente. Le secteur des services propose 75 % de ces offres et l'industrie seulement 7 %. La construction est restée limitée à 4 % des offres. La part d'offre d'emplois qualifiés a progressé de 3 points, de 57 à 60 %.

Une demande d'emploi différenciée selon l'âge

À la fin de l'année 2014, les jeunes demandeurs d'emploi ont davantage quitté le secteur tertiaire des services et du commerce, comme le commerce de détail, la restauration et les services aux personnes. Entre 25 et 49 ans, le dernier emploi occupé l'est plus souvent dans la recherche, l'analyse et le contrôle, le commerce de détail, l'industrie alimentaire et les services personnels. Les seniors à la recherche d'un emploi viennent plus souvent du secteur de l'industrie (industrie textile, industrie des boissons, imprimerie, raffinage et industrie chimique).

À la fin de l'année 2014, 6 800 agents d'entretien, 6 250 vendeurs et 3 700

cuisiniers recherchent un emploi. Les femmes sont plus nombreuses parmi les vendeurs, les secrétaires et les employés. À l'inverse, les hommes sont plus souvent ouvriers du bâtiment ou de la manutention.

Recul du chômage dans la zone d'emploi de Wissembourg

En 2014, le chômage recule uniquement dans la zone d'emploi de Wissembourg (- 0,2 point). Il progresse fortement dans les zones de Strasbourg et de Mulhouse (+ 0,5 point). La dégradation du marché du travail dans le secteur secondaire (construction et industrie) dans la zone de Saint-Louis entraîne une hausse du chômage de 0,4 point. Le chômage se stabilise dans les zones d'emploi de Molsheim-Obernai (6,6 %) et de Saverne (7,5 %). Il augmente de 0,3 point dans les zones de Colmar, de Sélestat et de Haguenau. Dans ces zones, le secteur de la construction est à l'origine de cette hausse. À Haguenau s'y ajoute celui du commerce. Au total, le chômage reste élevé dans les zones rattachées aux grands pôles urbains :

Mulhouse en tête (11,6 %), puis Strasbourg (10,4 %) et Colmar (8,3 %).

La durée moyenne apparente du chômage est la plus élevée dans les zones de Saverne (536 jours), Strasbourg (528 jours) et Haguenau (505 jours).

Utilisation réduite du chômage partiel au premier trimestre

Les entreprises ont peu utilisé les heures d'activité partielle au cours du premier trimestre 2014 (*figure 4*). Seules 188 000 heures ont été consommées pour près de 415 000 heures le premier trimestre de l'année précédente. Fin mars 2014, dernière observation disponible, la baisse annuelle est de 46 % en Alsace (51 % dans le Bas-Rhin et 43 % dans le Haut-Rhin) pour seulement 8 % en France métropolitaine. Ce nombre d'heures annuel d'activité partielle a été divisé par 4,5 en Alsace et par 3,5 en France métropolitaine par rapport à l'année 2009, année de fort recours à ce dispositif. ■

1 Taux de chômage

en % de la population active

	2013 T4	2014 T1	2014 T2	2014 T3	2014 T4 (p)	Évolution 2014T4/2013T4 (en points de %)
Bas-Rhin	8,5	8,5	8,5	8,8	8,9	0,4
Haut-Rhin	9,6	9,7	9,6	9,8	9,9	0,3
Alsace	8,9	9,0	8,9	9,2	9,3	0,4
France métropolitaine	9,6	9,7	9,7	9,9	10,0	0,4

p : données provisoires.

Note : données CVS.

Source : Insee, taux de chômage au sens du BIT et taux de chômage localisé.

2 Demandeurs d'emploi en fin de mois

	Demandeurs d'emploi au 31/12/2014 (en milliers)		Évolution 2014/2013 (en %) (1)	
	Catégories A, B, C	Catégorie A	Catégories A, B, C	Catégorie A
Hommes	75,8	54,5	7,2	6,6
Femmes	68,6	43,6	5,9	3,6
Moins de 25 ans	23,1	15,7	1,5	0,1
25 à 49 ans	89,2	59,1	6,6	5,1
50 ans ou plus	32,1	23,2	10,3	9,4
Inscrits depuis un an ou plus	61,5	nd	8,6	nd
Alsace	144,4	98,1	6,6	5,3
France métropolitaine	5 291,8	3 552,9	6,4	5,4

nd : données non disponibles.

(1) : évolution de l'indicateur entre le 31/12/2013 et le 31/12/2014.

Note : données brutes.

Sources : Pôle emploi ; DARES.

3 Nombre d'entrées dans les principales mesures d'accompagnement et d'aide à l'emploi

	2013	2014 (p)	Évolution 2014/2013 (en %)
Contrats en alternance			
Contrats de professionnalisation	nd	nd	///
Contrats d'apprentissage du secteur privé	9 145	8 692	-5,0
Emplois aidés du secteur marchand			
Contrat unique d'insertion - Contrat initiative emploi (CUI-CIE)	1 792	1 604	-10,5
Emplois d'avenir	220	470	113,6
Emplois aidés du secteur non marchand			
Contrat unique d'insertion - Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) (1)	8 722	7 111	-18,5
Emplois d'avenir	1 484	1 615	8,8
Mesures d'accompagnement des jeunes			
Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS)	3 971	3 690	-7,1

p : données provisoires.

nd : résultat non disponible

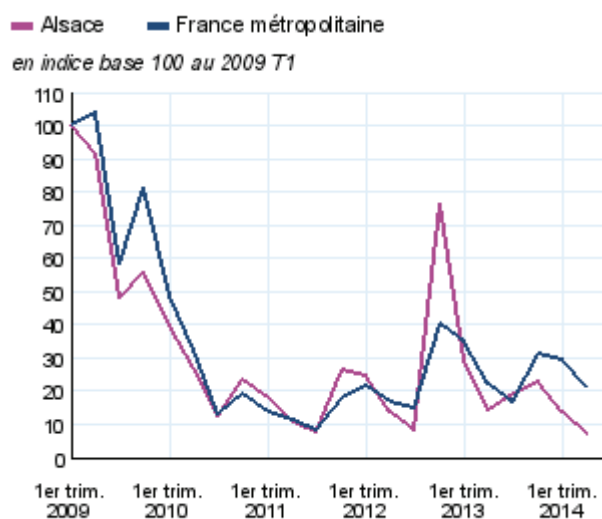
/// : absence de donnée due à la nature des choses.

(1) : les contrats aidés CUI-CAE de 2013 ont une durée de 6 à 24 mois et ceux de 2014, une durée de 12 à 24 mois.

Note : extraction en avril 2015.

Source : DARES.

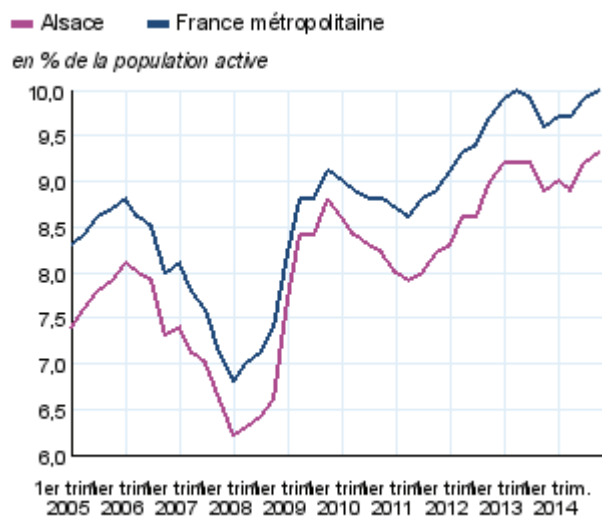
4 Heures consommées d'activité partielle



Note : données brutes, hors conventions FNE et APLD (activité partielle de longue durée).

Source : DARES-DGEFP, extraction Sinapse.

5 Évolution trimestrielle du taux de chômage



Note : données CVS.

Source : Insee, taux de chômage au sens du BIT et taux de chômage localisé.

Politique de l'emploi

Un tiers des demandeurs d'emploi exerce une activité réduite

En 2014 en Alsace, 43 700 demandeurs d'emploi ont, en moyenne mensuelle, déclaré avoir pratiqué une activité réduite. Ils constituent 32 % des demandeurs tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi inscrits dans les listes de Pôle Emploi (les catégories A, B et C).

Le dispositif permet aux demandeurs d'emploi en activité réduite de rester proches du marché du travail et de recevoir un revenu supplémentaire tout en demeurant inscrits. Pour les personnes indemnisées, exercer une activité réduite ouvre aussi la possibilité de repousser la date de fin des droits à l'assurance chômage.

Erwann Dumont, Denitsa Ivanova, Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Alsace (Directe Alsace)

Le nombre des demandeurs d'emploi exerçant une activité réduite connaît une augmentation importante depuis la crise de 2008-2009 (*figure 1*). Au cours de cette période de récession économique, traduisant des effets d'ajustement, leur nombre est tout d'abord en recul de 7 %, entre début 2008 et mars 2009, tiré principalement par une baisse de 14 % du nombre de personnes exerçant une activité réduite longue (plus de 78 heures mensuelles, inscrites en catégorie C).

Ultérieurement, entre avril 2009 et mai 2011, l'activité réduite dans cette dernière catégorie a marqué une hausse importante (+ 92 %), tandis qu'elle est restée moins sensible (+ 22 %) pour le nombre de personnes exerçant une activité réduite courte (78 heures mensuelles ou moins, inscrites en catégorie B). Entre mai 2011 et décembre 2013, l'activité réduite connaît encore une hausse de 14 %, mais, à l'inverse, plutôt portée par une activité courte (+ 23 %) qu'une activité longue (+ 8 %).

Fin 2014, l'activité réduite continue de progresser, atteignant + 9 % sur un an. Elle est à nouveau portée par l'activité longue (+ 13 % contre + 5 %).

L'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi inscrits dans ces deux catégories est supérieure à celle du nombre de personnes sans activité au cours du mois précédent (+ 5 % sur un an), inscrites en catégorie A.

En France métropolitaine, la progression dans chaque catégorie est comparable à celle observée en Alsace pour cette même période annuelle.

Fin décembre 2014, parmi les 144 400 demandeurs d'emploi tenus de réaliser des actes positifs de recherche d'emploi (inscrits à Pôle Emploi en catégorie A, B ou C), 12 % ont exercé une activité réduite courte et 20 % une activité réduite longue.

Les premiers ont travaillé 41 heures en moyenne et les seconds 126 heures, soit seulement 25 heures de moins que la durée mensuelle légale du travail.

Plus de femmes et moins de seniors, avec une durée d'inscription plus importante

Les hommes constituent la majorité (56 %) des demandeurs sans activité au cours du mois précédent. Au contraire, les inscrits ayant eu une activité réduite courte sont pour 60 % des femmes. L'équilibre est atteint pour les demandeurs en activité réduite longue.

C'est parmi les demandeurs sans activité au cours du mois précédent que la part des plus de 50 ans est la plus élevée (24 %) (*figure 3*). Elle est de 23 % si une activité réduite courte a été exercée et seulement de 17 % pour une activité réduite longue. Dans cette dernière catégorie, la part des inscrits ayant entre 25 et 49 ans est la plus élevée (67 %), elle dépasse 60 % dans les deux autres.

Les demandeurs d'emploi de longue durée (plus d'un an) sont minoritaires parmi ceux sans activité au cours du mois précédent (38 %) (*figure 4*). Ils sont 48 % des demandeurs avec une activité réduite courte et 54 % avec une activité réduite longue.

L'inscription mensuelle en activité réduite a été constante pendant les douze mois de l'année 2014 pour 23 % de ces demandeurs en fin d'année. Une large majorité d'entre eux (70 %) présente une durée d'inscription continue dans les deux catégories concernées inférieure à un an. Fin décembre, 27 % des demandeurs d'emploi sans activité au cours de ce mois déclarent avoir exercé une activité réduite au moins une fois au cours de l'année 2014.

Plus souvent indemnisés

Sous certaines conditions (*encadré*), le cumul d'une allocation d'assurance chômage et du revenu d'une activité professionnelle est possible.

Fin 2014, les demandeurs d'emploi en activité réduite au cours du dernier mois sont plus souvent indemnisés (64 %) que ceux n'ayant exercé aucune activité (60 %) (*figure 5*). Plus de la moitié d'entre eux bénéficient de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (58 % contre 48 %).

Pour les intérimaires et les intermittents du spectacle, l'exercice d'une activité réduite est accompagnée par un régime spécifique d'indemnisation. Dans les autres cas, le RSA activité constitue un dispositif incitatif à la reprise d'un emploi et vise à offrir aux personnes disposant de faibles revenus d'activité un complément de ressources (*figure 6*).

Les demandeurs d'emploi bénéficiant du régime d'indemnisation des intérimaires qui exercent une activité réduite représentent 56 % des intérimaires indemnisables à ce titre inscrits dans les trois catégories. Ils représentent 10 % des personnes inscrites avec une activité courte au cours du dernier mois et 18 % des inscrits avec une activité réduite longue.

Les demandeurs bénéficiaires du régime d'indemnisation des intermittents du spectacle sont très majoritairement inscrits avec une activité réduite (91 %), courte pour 44 % ou longue pour 47 %. Ils représentent 2,4 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi ayant exercé une activité réduite au cours du mois de décembre.

Les deux catégories du RSA destinés aux personnes en activité (RSA « socle et activité » et RSA « activité ») assurent un revenu supplémentaire à 12 % des demandeurs d'emploi en activité courte et à 6 % des inscrits avec une activité longue. ■

Effets de l'activité réduite sur le retour à l'emploi

Une étude intitulée « L'activité réduite : quel impact sur le retour à l'emploi et sa qualité ? » publiée par la Dares en 2014 évalue les effets de cette situation sur différents sous-groupes de personnes prises en charge, en fonction du temps passé au chômage avant l'entrée dans l'activité réduite. Entrer en activité réduite a un effet positif sur le taux de retour à l'emploi à long terme, à condition que cette activité ne se prolonge pas au-delà de 6 mois. En revanche, l'effet sur la qualité de l'emploi repris grâce à l'activité réduite n'est pas significatif, en termes de salaire ou de durée travaillée. Les auteurs arrivent également à la conclusion que le fait d'avoir un droit ouvert à l'indemnisation ou d'être en fin de droits ne semble pas avoir un impact sur l'entrée en activité réduite.

Allocation chômage : les nouvelles règles

La nouvelle convention d'Assurance chômage modifie à partir de 1^{er} octobre 2014 les règles relatives à l'indemnisation des demandeurs d'emploi exerçant une activité dans le but de favoriser la reprise d'une activité professionnelle. Parmi les mesures qui sont entrées en vigueur, la mise en place des droits rechargeables et la simplification des règles relatives au cumul des revenus du travail et de l'allocation chômage devraient favoriser la reprise d'une activité réduite.

La première mesure permet la prise en compte des heures travaillées en activité réduite pour prolonger la durée d'indemnisation au-delà de la date d'épuisement des droits. La condition est d'avoir travaillé au moins 150 heures sur l'ensemble de la période d'indemnisation.

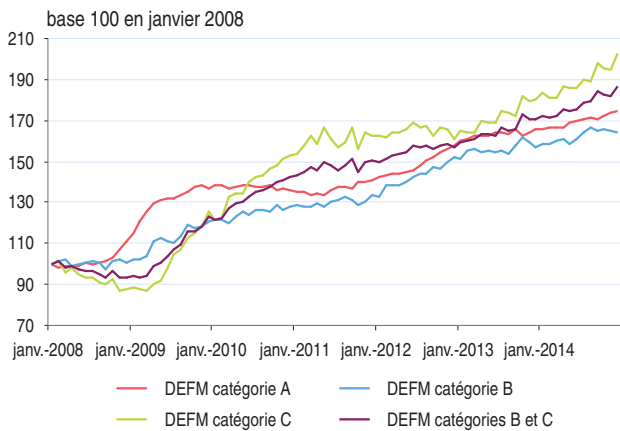
Le cumul salaire et allocation chômage est également simplifié pour les demandeurs d'emploi exerçant une activité réduite. Les conditions d'accès au cumul liées à la durée mensuelle (travailler moins de 110 heures par mois), au plafond du revenu (inférieur à 70 % de son salaire antérieur) et à la durée de cumul (de 15 mois maximum) sont supprimées et la seule condition pour pouvoir en bénéficier est que le montant du total salaire + allocations pour un mois donné ne dépasse pas le montant du salaire initial perdu.

Le nouvel accord modifie également certaines règles relatives à l'indemnisation du chômage des intermittents du spectacle : instauration d'un plafond mensuel de cumul salaire/allocation chômage et adaptation du différé d'indemnisation. Par ailleurs, les taux de contribution à l'Assurance chômage sont alignés sur les taux applicables aux autres demandeurs d'emploi.

Pour en savoir plus

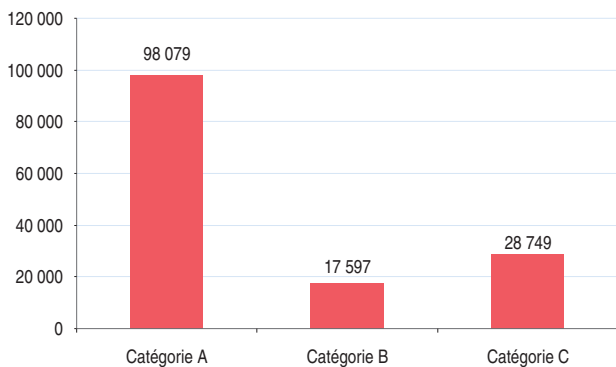
- « L'activité réduite : quel impact sur le retour à l'emploi et sa qualité ? », Document d'études n° 183, Dares, juillet 2014.

1 Évolution mensuelle des demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B, C en Alsace



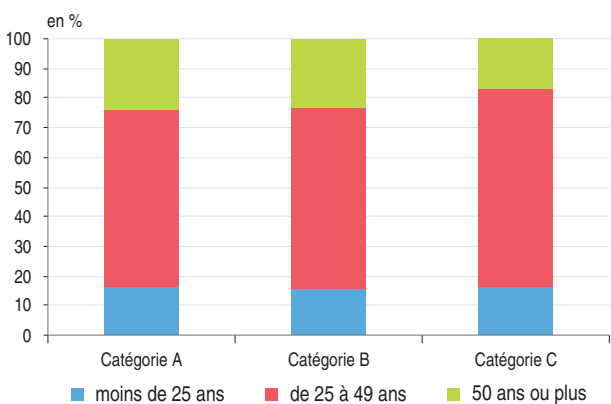
Données CVS, calculs Direccte Alsace.
Source : Dares - Pôle emploi, Statistiques du marché du travail.

2 Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi en catégories A, B, C en Alsace



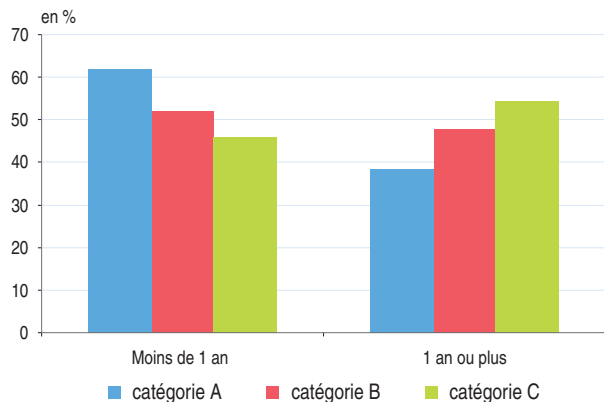
Note : données brutes à la fin décembre 2014.
Source : Dares - Pôle emploi, Statistiques du marché du travail.

3 Répartition des demandeurs d'emploi par âge et catégorie en Alsace



Note : données brutes à la fin décembre 2014.
Source : Dares - Pôle emploi, Statistiques du marché du travail.

4 Répartition des demandeurs d'emploi par catégorie et ancienneté en Alsace



Note : données brutes à la fin décembre 2014.
Source : Dares - Pôle emploi, Statistiques du marché du travail.

5 Répartition des demandeurs d'emploi par régime d'indemnisation et catégorie en Alsace

Régime d'indemnisation	Catégorie A (sans activité)	Catégorie B (activité réduite courte)	Catégorie C (activité réduite longue)
Allocation d'aide au retour à l'emploi	47,9	53,3	60,3
Indemnisés au titre de la solidarité nationale	11,3	7,0	6,2
Non indemnisés	40,8	39,7	33,5

Note : données brutes à la fin décembre 2014.
Source : Dares - Pôle emploi, Statistiques du marché du travail.

6 Répartition des demandeurs d'emploi par type de RSA et catégorie en Alsace

Bénéficiaires du RSA	Catégorie A (sans activité)	Catégorie B (activité réduite courte)	Catégorie C (activité réduite longue)
Part des bénéficiaires dans la catégorie	20,3	15,4	7,7
Socle	15,4	3,3	1,5
Socle + activité	2,2	6,9	1,4
Activité	2,7	5,2	4,8
Demandeurs d'emploi ne bénéficiant pas du RSA	79,7	84,6	92,3

Note : données brutes à la fin décembre 2014.
Source : Dares - Pôle emploi, Statistiques du marché du travail.

Démographie d'entreprises

Moins de créations, plus de défaillances

Entre 2013 et 2014, le nombre de créations d'entreprises recule en Alsace, à l'inverse de la situation de la France métropolitaine. Depuis que le statut d'auto-entrepreneur existe, le niveau de création sous ce régime est à son plus bas niveau. Tous les secteurs d'activité sont touchés. Le nombre de défaillances d'entreprises augmente nettement, principalement dans la construction.

Michaël Karleskind

En Alsace, 12 900 entreprises ont été créées en 2014, soit une baisse de 4,1 % par rapport à l'année précédente (*figure 1*). Ce recul est plus marqué dans le Haut-Rhin (- 4,9 %) que dans le Bas-Rhin (- 3,7 %). Le nombre de créations d'entreprises dans la région retrouve son niveau de 2012. En France métropolitaine en revanche, le nombre d'entreprises créées progresse de 2,6 %.

Le nombre d'immatriculations d'auto-entreprises est en baisse pour la quatrième année consécutive (- 4,3 %), atteignant son plus bas niveau depuis la naissance de ce statut en 2009. Elles représentent néanmoins toujours plus de la moitié des créations d'entreprises (51,7 %). Contrairement à l'an dernier, un report moins important s'est effectué sur les créations d'entreprises individuelles qui reculent de 11,6 %. Seul le nombre de sociétés progresse, mais très légèrement (+ 0,9 %). En France métropolitaine, les créations d'auto-entreprises sont en hausse (+ 3,5 %), ainsi que les sociétés (+ 4,4 %). Le nombre d'entreprises individuelles est également en repli (- 2,9 %), mais moins que dans la région.

Baisse des créations dans l'ensemble des secteurs

En 2014, le nombre de créations d'entreprises diminue dans l'ensemble des secteurs (*figure 2*). Le plus touché est celui de la construction qui perd 5 % de nouvelles unités par rapport à l'année précédente, essentiellement dans le Haut-Rhin (- 10,5 %). C'est vrai quel que soit le statut de l'entreprise : entreprises individuelles (- 7,0 %), auto-entrepreneurs (- 6,0 %) ou sociétés (- 2,6 %). La situation est identique dans les services aux particuliers (- 4,9 %), avec un repli concentré dans le Haut-Rhin (- 10,5 %) et dans les entreprises individuelles (- 12,4 %) qui n'est que faiblement compensé par l'augmentation des créations de sociétés (+ 10,8 %). Le nombre d'immatriculations dans les services aux entreprises (- 4,3 %) se contracte, et plus particulièrement pour les entreprises individuelles (- 18,5 %) et pour les auto-entreprises (- 6,6 %). Dans le secteur du commerce, du transport, de l'hébergement et de la restauration le nombre de créations diminue également (- 3,4 %).

Malgré la bonne tenue dans le Bas-Rhin des créations dans l'industrie (+ 2,4 %), le secteur est en baisse dans la région de 1,6 %. En effet, les immatriculations reculent de 7,4 % dans le Haut-Rhin. En France métropolitaine, le nombre de nouvelles entreprises augmente dans tous les secteurs, excepté dans celui de

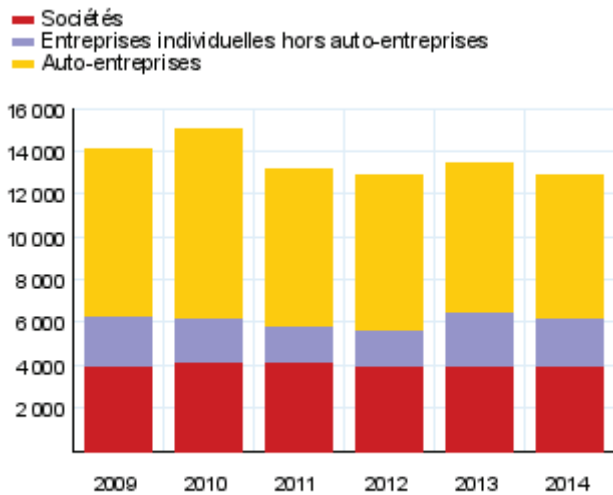
la construction (- 2,7 %), mais de façon plus atténuée qu'en Alsace.

Hausse sensible des défaillances d'entreprises dans la construction

En 2014, 1 720 défaillances d'entreprises ont été prononcées en Alsace, soit 11,1 % de plus qu'au cours de l'année précédente. La hausse ne concerne que le département du Bas-Rhin (+ 18,5 %), le nombre de dépôts de bilan reculant légèrement dans le Haut-Rhin (- 1,0 %). En France métropolitaine, la tendance est inverse à celle de la région avec une baisse de 0,7 %.

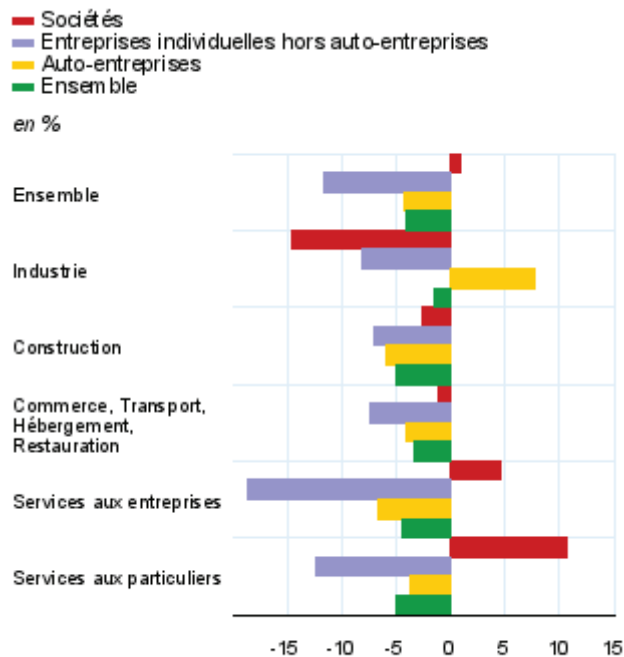
Le nombre de procédures de redressement judiciaire augmente fortement dans la construction (+ 35,2 %) et dans le secteur du commerce, du transport, de l'hébergement et de la restauration (+ 10,6 %). Dans tous les autres secteurs, les défaillances sont stables ou en diminution, mais sur de faibles volumes dans ce cas (*figure 3*). Au niveau national seules les entreprises du secteur de la construction ont un nombre accru de dépôts de bilan (+ 1,3 %) sans commune mesure avec l'Alsace. Les défaillances reculent dans tous les autres secteurs de la métropole. ■

1 Créations d'entreprises dans la région Alsace



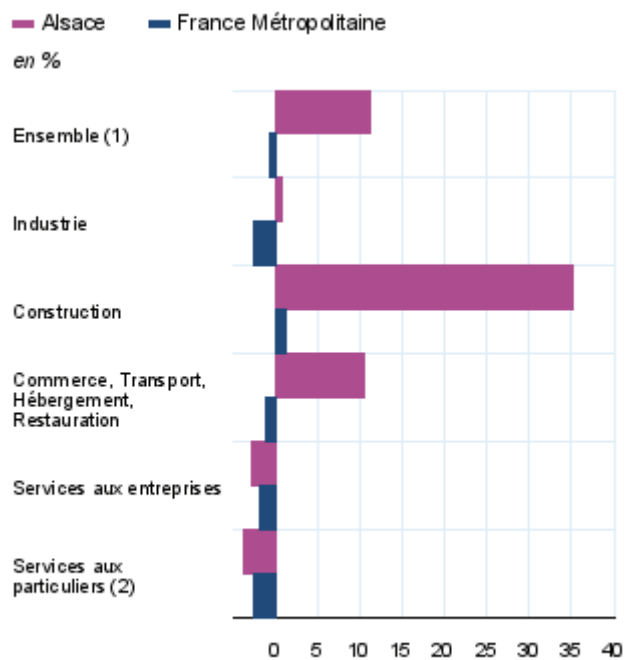
Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.
 Source : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements – Sirene).

2 Évolution annuelle du nombre de créations d'entreprises entre 2013 et 2014 dans la région Alsace



Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.
 Source : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements - Sirene).

3 Évolution annuelle des défaillances d'entreprises selon le secteur d'activités entre 2013 et 2014 dans la région Alsace



(1) : y compris agriculture.
 (2)° : hors administration publique, activités des ménages en tant qu'employeurs et activités extra-territoriales.
 Note : données brutes, en date de jugement.
 Source : Banque de France, Fiben (extraction du 9/2/15).

Commerce extérieur

En hausse, les échanges extérieurs alsaciens retrouvent leur niveau de 2011

Dans un contexte peu favorable en zone euro, les échanges extérieurs alsaciens progressent en 2014 et retrouvent leur niveau de 2011. Les importations augmentent à un rythme plus soutenu que les exportations, accentuant le déficit commercial apparent. Les fortes hausses des achats de pétrole, de textile et de médicaments en sont à l'origine.

Sylvain Moreau

En 2014, les échanges extérieurs alsaciens dépassent les 60 milliards d'euro, avec 30,0 milliards de biens vendus et 32,2 milliards achetés à l'étranger, soit 7,0 % des exportations et 6,5 % des importations nationales.

L'Alsace dans le peloton de tête des régions pour les échanges commerciaux

L'Alsace est au 5^e rang des régions pour les exportations et au 6^e pour les importations, classements dominés par l'Île-de-France. Au 5^e rang pour le montant total des échanges, elle devance la Haute-Normandie et Provence-Alpes-Côte d'Azur et n'est précédée que par l'Île-de-France, Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées et Nord-Pas-de-Calais (*figure 1*).

L'Alsace est la région la plus ouverte avec 33 000 euros échangés par habitant, montant très largement supérieur à la moyenne des régions (14 000 euros par habitant). L'Alsace est également la première région pour son taux d'ouverture, rapport de la moyenne des échanges sur le PIB. Elle profite de sa contiguïté avec l'Allemagne, principal partenaire commercial national, mais également de sa position médiane sur l'axe commercial rhénan, entre la Suisse et les pays portuaires de la mer du Nord. Le commerce extérieur régional s'appuie sur un large éventail de produits. Les établissements alsaciens occupent souvent une place intermédiaire dans une chaîne de transformation internationale. Il s'agit parfois du même produit qui est importé puis réexporté, l'établissement alsacien ayant une simple fonction logistique. Par voie de conséquence, exportations et importations ont des niveaux ainsi que des évolutions relativement proches.

En 2014, les échanges extérieurs retrouvent le niveau de 2011

Après la crise de 2009 et le rebond des deux années suivantes, les échanges extérieurs connaissent depuis des évolutions de moindre intensité, comme à l'échelon national. En 2014, ils retrouvent un niveau voisin de 2011, tant pour les exportations que pour les importations

(*figure 2*). Ils sont supérieurs de 9,5 % au montant d'avant-crise, augmentation beaucoup plus marquée qu'au plan national (+ 3,3 %). Par rapport à 2013, les échanges ont progressé de 1,2 milliard d'euros, les importations augmentant à un rythme deux fois plus soutenu que les exportations (2,6 % contre 1,2 %). Ce dynamisme contraste avec la morosité observée à l'échelon national où les achats reculent de 1,7 % et les ventes de 0,2 %.

Mécaniquement, le déficit commercial apparent se creuse pour s'établir à 2,2 milliards d'euros. Le taux de couverture, rapport des exportations sur les importations, s'établit à 93 %. Le déséquilibre est cependant moins prononcé qu'au niveau national (86 %) et que dans les régions les plus ouvertes, à l'exception de Rhône-Alpes et Midi-Pyrénées.

Les exportations reposent sur un large spectre de produits

D'un montant de 30,0 milliards d'euros, les exportations alsaciennes concernent un large éventail de produits, reflet de sa capacité industrielle. Elle s'appuie sur un vivier fourni d'entreprises de toutes tailles, dont 25 font partie des 500 premiers exportateurs français.

Près de la moitié des exportations est issue de la branche des autres produits industriels qui regroupe des produits aussi divers que les produits chimiques, parfums et cosmétiques (13 % des exportations), la pharmacie (10 %), les produits métallurgiques ou métalliques (6 %), le textile, habillement, cuir et chaussures (5 %) et les produits manufacturés divers (7 %). Le poids de la branche est plus élevé qu'au plan national (47 % contre 40 %), en raison du poids supérieur des produits pharmaceutiques et manufacturiers divers. Ce dernier secteur comprend deux produits dits spécifiques, car occupant une place importante dans les ventes nationales : les instruments et fournitures à usage médical et dentaire (22 % des exportations françaises) et les articles de joaillerie, bijouterie et instruments de musique (14 %). Autre produit spécifique, les métaux précieux et autres métaux non ferreux (18 %).

Les ventes d'équipements mécaniques, matériel électrique, électronique et informatique occupent une place très importante dans les exportations (29 % dans la région contre 19 % en France). La branche alsacienne s'appuie sur de grandes entreprises dont 4 figurent parmi les 200 premières entreprises exportatrices françaises, tous secteurs confondus. La branche comprend deux produits spécifiques : équipements électromédicaux, électrothérapeutiques et d'irradiation médicale (27 % des ventes de la France) et les instruments et appareils de mesure, d'essai, de navigation et articles d'horlogerie (20 %).

A contrario, la branche des matériels de transport est moins bien représentée qu'en moyenne des régions françaises (13 % contre 22 %). L'aéronautique y occupe une place marginale, les ventes de la branche se concentrant à 90 % sur les produits de la construction automobile et les équipements pour automobiles, qui représentent respectivement 9 % et 8 % des ventes nationales.

Les ventes de produits agro-alimentaires (1 % pour l'agriculture et 8 % pour l'IAA, industrie agro-alimentaire) ont un poids plus faible qu'au niveau national (- 4 points). Ce positionnement global modeste masque des secteurs d'excellence de l'IAA, qui s'appuient sur les points forts de l'agriculture régionale : maïs et viticulture. Cela contribue à ce que les produits du travail des grains et amylacés représentent 15 % des exportations françaises.

Les ventes des produits progressent, hors secteur pharmaceutique et agriculture

Par rapport à 2013, les exportations régionales progressent de 350 millions d'euros (+ 1,2 %) alors qu'elles stagnent au niveau national (- 0,2 %). Toutes les branches sont à la hausse (*figure 3*), à l'exception de l'agriculture où les ventes chutent de 25 % (soit - 130 millions d'euros), baisse plus marquée qu'au plan national (- 11 %). L'année a été marquée par l'embargo russe sur les produits agricoles. Il fait suite aux sanctions économiques décidées par l'Union européenne en lien avec son implication dans le conflit ukrainien. S'y ajoute une performance régionale

très en deçà des performances nationales, et ce pour la deuxième année consécutive.

En 2014, la plus forte hausse des ventes concerne la branche des matériels de transport, qui se redressent (+5 % après 0 % en 2013) dans un contexte national toujours terne (+1 %, après -1 % en 2013). Ces bons résultats reposent principalement sur les produits de la construction automobile (+11 %, soit +220 millions d'euros). Pour la deuxième année consécutive, les exportations d'équipements automobiles sont en baisse (-4 %, après -5 %).

L'IAA évolue favorablement (+3 %, contre -1 % au plan national). Cette hausse est portée par les deux principaux secteurs, les boissons (+4 %) et les produits alimentaires divers (+2 %). Les produits laitiers et glaces connaissent la plus forte hausse (+34 %).

Comme au niveau national, les ventes d'équipements mécaniques, électriques, électroniques et informatiques sont en faible croissance (+1 %). Les principaux produits connaissent des dynamiques similaires à celles de 2013. On observe des hausses sensibles pour les appareils de précision et l'horlogerie (+10 %) et les équipements d'usage général (+8 %), contrebalancées par les baisses des ventes des machines diverses d'usage spécifique (-11 %) et équipements électromédicaux de diagnostic et de traitement (-8 %).

Les ventes des autres produits industriels sont en hausse modérée (+1 %). L'atonie de l'évolution de la branche masque de fortes disparités dans les évolutions des secteurs, beaucoup plus marquées en Alsace qu'au plan national. Ainsi, les produits textiles, habillement, cuir et chaussures connaissent une forte croissance (+10 %), tout comme les produits chimiques, parfums et cosmétiques. Les autres hausses concernent le bois, papier et carton (+13 %), les produits en caoutchouc et en plastique, produits minéraux divers (+11 %), ainsi que les produits métallurgiques et métalliques (+4 %). À l'opposé, les ventes du plus gros secteur exportateur, la pharmacie, sont en forte baisse (-9 %). C'est également le cas pour les produits manufacturés divers (-12 %).

Fortes hausses des achats de pétrole, de textile et de médicaments

Les achats de produits à l'étranger sont en hausse sensible de 800 millions d'euros (+2,6 %), à l'opposé de l'évolution nationale (-1,7 %) (figure 4).

L'explication vient en grande partie de la forte hausse des produits pétroliers raffinés (500 millions d'euros, soit +32 %). Cette évolution régionale s'écarte sensiblement de la tendance nationale (-7 %), dans un contexte de baisse du prix de l'énergie conjuguée à une contraction des volumes liée à la faiblesse de l'activité.

La branche des autres produits industriels connaît également une hausse sensible des importations (+5 %). Elle est portée par le textile (+14 %), la pharmacie (+10 %) et la chimie (+7 %). Les produits manufacturés divers reculent (-9 %), avec en particulier les articles de joaillerie et bijouterie, instruments de musique, en fort repli de -26 %. Les importations de l'IAA sont en hausse plus modérée (+2 %). Cette augmentation est due à celle des produits alimentaires divers (+9 %).

Les autres branches sont en recul. Le plus important concerne les matériels de transport (-9 %), où les achats d'automobiles à l'étranger baissent de 14 %. On observe également une baisse pour les équipements mécaniques, matériel électrique, électronique et informatique (-3 %). Elle touche principalement les machines et équipements d'usage général (-5 %) ainsi que deux produits d'importation spécifiques ; les achats d'équipements électromédicaux de diagnostic et de traitement (un quart des achats nationaux) chutent de 6 % tandis que ceux des appareils de mesure, d'essai, de navigation et articles d'horlogerie (18 % des achats nationaux) baissent de 2 %.

Stagnation des exportations en direction de la zone euro

L'Alsace échange 8 produits sur 10 avec l'Europe, proportion supérieure à celle de la France. L'Allemagne est son premier partenaire commercial avec 29 % des exportations et 30 % des importations (figure 5). Les pays de

la zone euro sont bien évidemment des partenaires privilégiés, particulièrement ceux du Sud (Italie, 3^e partenaire commercial, et Espagne, 8^e) avec lesquels le solde commercial apparent est excédentaire. Le commerce régional est également structuré autour du bassin rhénan (Suisse, 2^e, Autriche, 9^e, Pays-Bas, 4^e, et Belgique, 10^e) et de la Mer du Nord (Royaume-Uni, 6^e). Le flux commercial dominant suit le cours du Rhin, ponctué par de forts déficits avec les pays situés en amont, et des excédents avec ceux en aval. Le palmarès commercial est complété par les deux premières économies mondiales, États-Unis (5^e) et Chine (7^e), avec lesquelles le déficit commercial est supérieur à 1 milliard d'euros.

Le climat économique de la zone euro pèse sur les exportations qui stagnent entre 2013 et 2014. Les hausses des ventes en direction de l'Allemagne (+2 %) et des pays méditerranéens (Italie +7 %, Espagne +14 %) sont contrebalancées par l'érosion des exportations vers les Pays-Bas (-11 %) et la Belgique (-4 %). En Europe, les résultats sont meilleurs hors zone euro, avec une augmentation pour le Royaume-Uni (+13 %) et, hors UE, pour la Suisse (+4 %). Si les ventes vers la Chine restent très dynamiques (+11 % après +13 % en 2013), elles fléchissent vers les États-Unis (-5 %). Parmi les économies émergentes, les ventes en direction du marché brésilien poursuivent leur progression (+14 %, après +8 %).

L'augmentation des achats régionaux à l'étranger (+2,6 %) est due à la zone euro (+7,7 %). Cette forte hausse concerne quasiment tous les partenaires : Allemagne (+5 %), Italie (+10 %), Espagne (+13 %), Pays-Bas (+15 %) et Autriche (+50 %). Seule la Belgique connaît un net recul (-18 %). Hors zone euro, la facture est allégée, dans un contexte de baisse de l'euro par rapport au dollar. La baisse des ventes concerne les principaux fournisseurs : -1 % pour les États-Unis, -4 % pour la Suisse et la Chine, jusqu'à 21 % pour le Royaume-Uni. ■

Pour en savoir plus

- Le kiosque de Bercy : <http://lekiosque.finances.gouv.fr/>

Pour comprendre et interpréter ces résultats

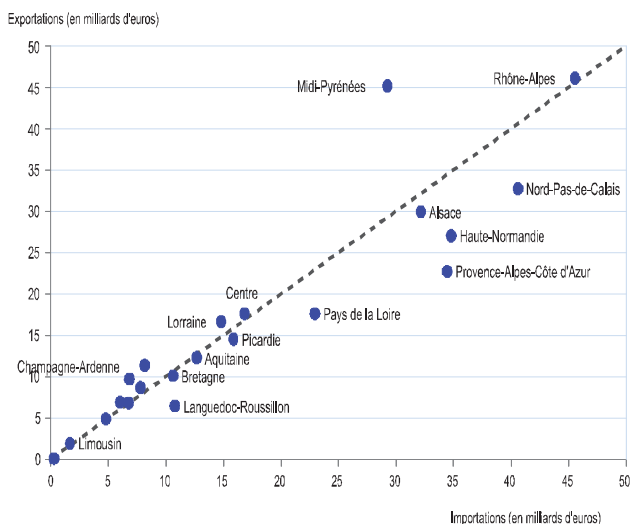
La notion de commerce extérieur à l'échelle d'une région appelle à la prudence. Les données disponibles ne concernent que les échanges avec l'étranger, à partir des statistiques douanières.

Les transferts de marchandises d'une région française à l'autre après importation ou avant exportation ne sont pas forcément pris en compte ; certaines marchandises peuvent donc être comptabilisées dans les importations de la région A alors que leur lieu de destination réel se trouve dans la région B, ou dans les exportations de la région A alors qu'elles ont été produites dans la région B.

Les statistiques douanières ne permettent donc pas de parler de "balance commerciale régionale" qui puisse faire l'objet du même type d'analyse qu'au niveau national. Malgré ces limites, l'analyse des évolutions donne des indications intéressantes sur la situation économique régionale.

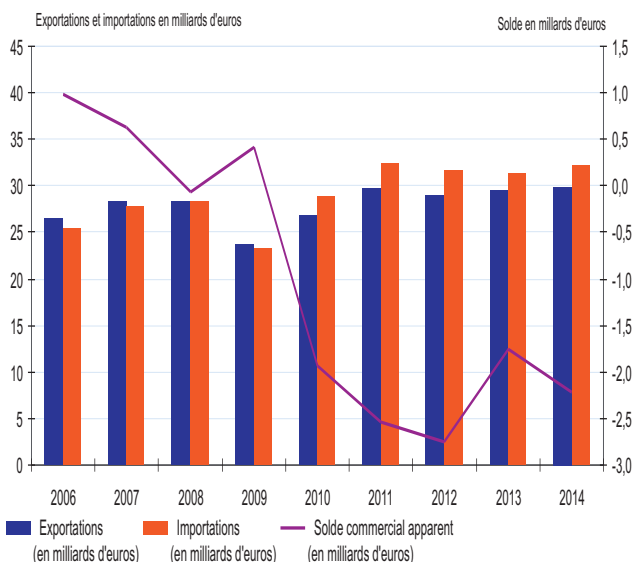
La valeur des échanges est prise en compte au passage de la frontière. Cette comptabilisation est dite CAF/FAB : pour les importations coût, assurance et fret compris jusqu'à notre frontière nationale, pour les exportations, franco à bord à notre frontière.

1 Échanges commerciaux des régions de province en 2014



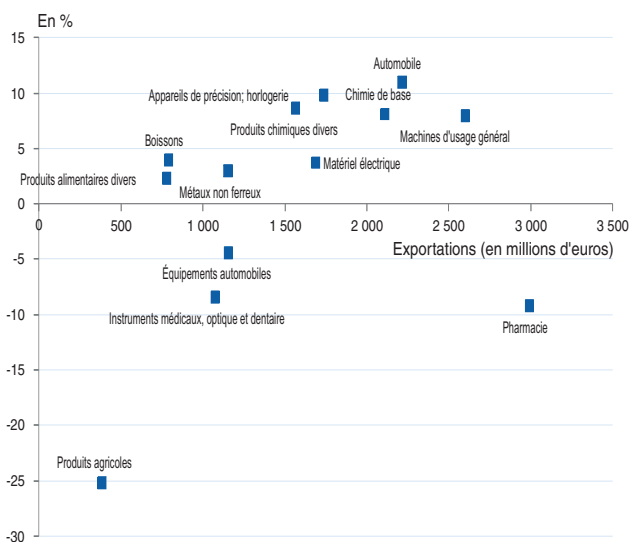
Source : Douanes, données brutes de collecte, CAF-FAB hors matériel militaire.

2 Évolution des échanges extérieurs alsaciens de 2006 à 2014



Source : Douanes, données brutes de collecte, CAF-FAB hors matériel militaire.

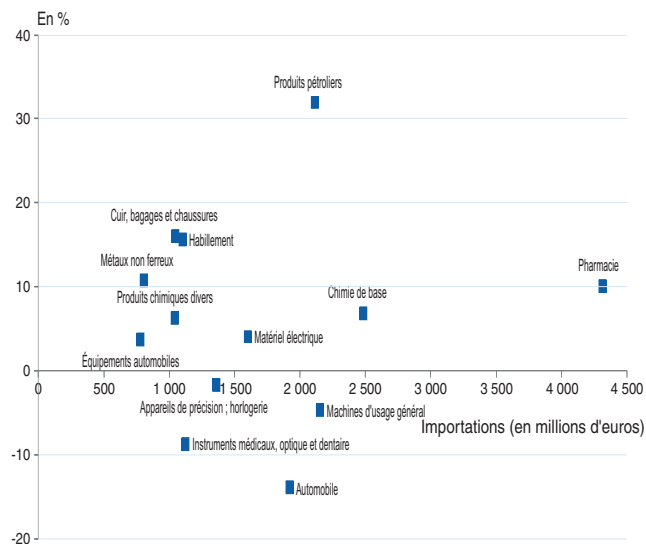
3 Évolution 2013/2014 des exportations par branche



Lecture : en 2014, 2 992 millions d'euros de produits pharmaceutiques ont été vendus à l'étranger, en baisse de 9 % par rapport à 2013.

Source : Douanes, données brutes de collecte, CAF-FAB hors matériel militaire.

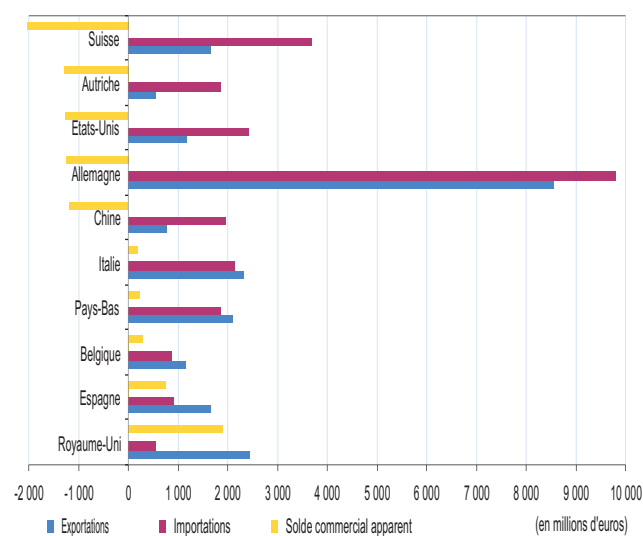
4 Évolution 2013/2014 des importations par branche



Lecture : en 2014, 2 100 millions d'euros de produits pétroliers ont été achetés à l'étranger, en croissance de 32 % par rapport à 2013.

Source : Douanes, données brutes de collecte, CAF-FAB hors matériel militaire.

5 Soldes commerciaux apparents avec les principaux partenaires commerciaux de l'Alsace en 2014



Source : Douanes, données brutes de collecte, CAF-FAB hors matériel militaire.

Allemagne - Suisse

Climat conjoncturel favorable en Allemagne et en Suisse

En Allemagne et particulièrement dans le land du Bade-Wurtemberg, l'année 2014 a été marquée par une croissance vigoureuse, largement supérieure à celle de 2013, dopée par la consommation des ménages et les échanges extérieurs. Dans ce contexte favorable, la hausse de l'emploi s'accroît.

La Suisse maintient son niveau de croissance à 2 % grâce au dynamisme de son commerce extérieur.

Marie-Laure Kayali

En 2014, le produit intérieur brut (PIB) a augmenté de 1,3 % dans l'Union européenne des 28 et de 0,9 % dans la zone euro des 18, contre 0,0 % et -0,5 % en 2013, soutenu par la consommation des ménages et les exportations.

Croissance plus soutenue en Allemagne

Avec une croissance de +1,6 %, l'économie allemande s'est révélée plus robuste en 2014, après deux années de ralentissement (+0,1 % en 2013 et +0,4 % en 2012). La croissance, élevée au premier trimestre (+0,8 %), a nettement fléchi ensuite pour se redresser au cours du dernier trimestre (+0,7 %).

En 2014, la consommation intérieure reste le principal soutien à la croissance et y contribue pour 0,9 point. Elle a augmenté de 1,1 % pour les ménages et de 1,0 % pour l'État.

Dans le même temps, les entreprises et l'État investissent davantage qu'en 2013 : +3,7 % d'investissements en machines et équipements, particulièrement en ce qui concerne l'automobile. Dans la construction, ils sont également en forte hausse (+3,4 %), un peu moins dans la recherche et le développement (+1,2 %). L'industrie manufacturière joue un rôle important dans le développement économique et sa contribution au produit intérieur brut a été maintenue à un niveau quasi constant depuis 20 ans : 22,3 % en 2014 pour 23 % en 1994.

Le commerce extérieur de l'Allemagne reste dynamique et participe à la croissance de l'activité pour 0,4 point. L'excédent commercial ainsi réalisé s'élève à 217 milliards d'euros, en nette hausse par rapport à 2013 (195 milliards). Les exportations (1 133,6 milliards d'euros), qui bénéficient de la dépréciation de l'euro, sont vigoureuses et progressent de 3,7 %. La hausse est moins marquée pour les importations (+2,0 %), qui

atteignent 916,5 milliards d'euros. Les pays de l'Union européenne représentent 58 % de l'ensemble des exportations de l'Allemagne (+5,4 %) et 65 % des importations (+3,6 %). La France reste le partenaire privilégié et occupe la première place avec 9 % du total des exportations, soit 102,1 milliards d'euros. Parmi les pays fournisseurs de l'Allemagne, la France occupe la troisième place (67,6 milliards d'euros, soit 7,4 %), derrière les Pays-Bas et la Chine. Les ventes vers les pays tiers, qui représentent 42 % de l'ensemble, affichent une hausse de 1,5 %, alors que les importations diminuent de 0,9 %.

Le revenu disponible des ménages continue de croître (+2,2 % en 2014 contre +1,8 % en 2013) et contribue, de ce fait, à accroître le pouvoir d'achat des ménages.

Nouvelle hausse de l'emploi

L'Allemagne compte en moyenne en 2014 42,6 millions d'actifs au lieu de résidence, soit +372 000 personnes par rapport à 2013 (+0,9 %). La population active en emploi a même dépassé le cap des 43 millions au quatrième trimestre. La population issue du « halo » du chômage ainsi que l'afflux de main d'œuvre étrangère sur le territoire ont accompagné cette croissance de l'emploi. Le solde migratoire a, en effet, progressé de 240 000 personnes durant les six premiers mois de 2014 comparé à la même période en 2013 (+17 %). Ainsi, le taux d'emploi des 20 à 64 ans s'établit à 77,7 % (+0,6 point). En 2014, le taux de chômage au sens du BIT moyen annuel s'établit à 5,0 % contre 5,2 % en 2013. Avec 2,09 millions de chômeurs en moyenne sur l'année, la baisse est de 3,7 %.

Accélération de l'économie dans le Bade-Wurtemberg

La croissance du land du **Bade-Wurtemberg** atteint +2,4 % en 2014, soit la plus forte d'Allemagne, après un ralentissement en 2013 (+0,9 %). Le PIB est tiré par la bonne performance de l'industrie et de ses exportations, principaux facteurs de l'expansion économique du Land. La valeur ajoutée brute de l'industrie enregistre une forte hausse de 4,1 % (Allemagne : +2,2 %). Dans le même temps, la production industrielle progresse de 1,9 %, en particulier l'industrie automobile et la fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques (+5,5 %), ainsi que la fabrication de produits métalliques (+4,5 %). Son chiffre d'affaires nominal atteint un niveau record de 328,3 milliards d'euros (+4,7 %), dont le secteur automobile particulièrement performant (+97 milliards d'euros, soit +10,3 %). La croissance du chiffre d'affaires repose essentiellement sur le dynamisme des exportations réalisées par l'industrie, en hausse de 7,9 %. Globalement, le Bade-Wurtemberg, qui réalise des recettes à l'exportation inégalées (181,4 milliards d'euros soit +4,7 %), occupe la première place dans le pays. Il importe pour 150,7 milliards, montant également en forte progression (+7,0 %).

La hausse de l'emploi s'accroît, avec près de 6,02 millions d'actifs en emploi en moyenne en 2014, soit +74 600 personnes par rapport à 2013 (+1,3 %). Le secteur tertiaire, qui regroupe 68 % des emplois, gagne 54 500 actifs, soit +1,4 %, bien plus que l'industrie (+0,8 %). Quant aux effectifs du BTP, ils augmentent de 2,5 %.

La population salariée, (4,27 millions), qui représente 71 % de l'ensemble des actifs, progresse de 2,2 %.

L'évolution favorable de l'emploi entraîne une diminution du chômage : 3,1 % en 2014 contre 3,3 % en 2013. Le chômage des jeunes de 15 à 24 ans faiblit également et passe de 5,4 % en 2013 à 5,0 %.

La Rhénanie-Palatinat affiche une croissance de 1,1 % en 2014, nettement plus dynamique qu'en 2013 (- 0,4 %) et 2012 (+ 0,7 %), grâce à la contribution positive du secteur tertiaire (0,8 point du PIB) et de l'industrie (0,3 point du PIB). La valeur ajoutée brute des services progresse de 1,2 % et celle de l'industrie de 1,0 %. En comparaison avec 2013, la production industrielle se contracte (- 0,7 %), en particulier dans l'industrie automobile (- 8,3 %) et l'industrie chimique (- 3,2 %), alors qu'elle s'est redressée dans la fabrication de machines et équipements (+ 7,3 %). La construction a enregistré une nette progression de son activité (+ 4,3 %) et de son chiffre d'affaires (+ 11 %).

Le commerce extérieur conserve son dynamisme avec des exportations en nette hausse (48,1 milliards d'euros soit + 3,4 %), tout comme les importations (31,9 milliards, soit + 2,2 %). Les exportations à destination des pays de l'Union européenne, qui représentent 60 % de l'ensemble, ont progressé de + 4,9 %.

Le land de Rhénanie-Palatinat compte en moyenne 1,97 million d'emplois en 2014, soit 0,8 % de plus qu'en 2013.

L'augmentation des effectifs concerne tous les secteurs : + 0,8 % dans le tertiaire, + 0,5 % dans le secondaire et + 1,4 % dans la construction. La hausse du nombre des actifs repose sur celle des salariés (+ 1,4 % en octobre 2014), qui en représentent les deux tiers. Dans le même temps, les emplois à un euro « Ein-Euro-Jobs » reculent de 15 %. Le taux de chômage au sens du BIT est de 3,9 % (- 0,1 point).

Croissance continue en Suisse

D'après une estimation provisoire du Secrétariat d'État à l'économie (SECO), la Suisse affiche une croissance de 2,0 % en 2014 (après 1,9 % en 2013). La croissance économique bénéficie surtout d'un commerce extérieur dynamique qui participe pour + 1,4 point à la hausse du PIB. La consommation intérieure y a également contribué (+ 0,5 point). La demande extérieure conserve son dynamisme en 2014 et soutient les exportations qui ont atteint un niveau record de près de 200 milliards d'euros, soit + 3,5 %, alors que les importations stagnent. Les ventes de la bijouterie ont

progressé de 18 % et celle de la chimie-pharmacie de 5 %.

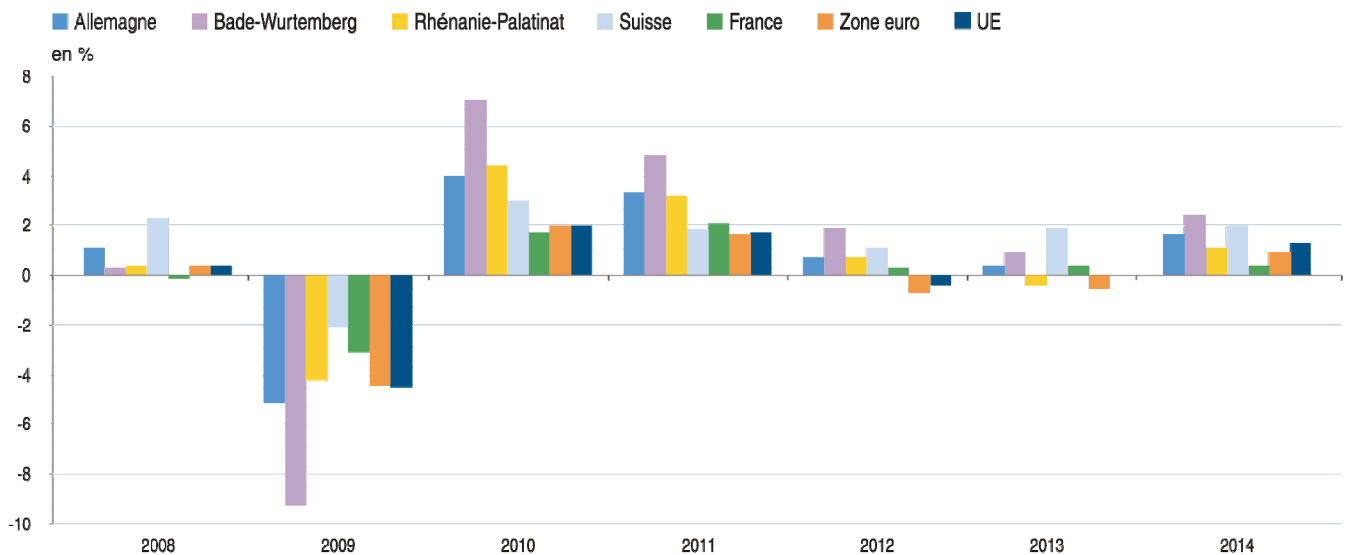
La Suisse compte 4,23 million d'emplois fin 2014, soit une augmentation de 1,0 % sur un an. Le secteur secondaire enregistre une hausse de 0,2 % grâce au gain d'emplois dans la construction (+ 0,3 %), alors que l'industrie manufacturière stagne. Dans le secteur tertiaire, l'emploi progresse de 1,3 %.

Fin 2014, 287 100 frontaliers de nationalité étrangère travaillent en Suisse, en augmentation de 8 600 personnes en un an (+ 3,1 %). Cette croissance est inférieure à celle de 2013 (+ 3,8 %) et la plus faible des cinq dernières années. Plus de la moitié des frontaliers est domiciliée en France (52,4 %). Parmi eux, 20,6 % résident en Alsace et se rendent en Suisse du Nord-Ouest.

Le taux de chômage suisse au sens du Bureau International du Travail (BIT) a légèrement augmenté : il est passé de 4,4 % en 2013 à 4,5 % en 2014 et de 8,5 % à 8,6 % pour les jeunes de 15 à 24 ans. •

Taux de croissance du PIB réel - en volume

Variation par rapport à l'année précédente (%)



Le produit intérieur brut (PIB) est une mesure de l'activité économique. Il est défini comme la valeur de tous les biens et services produits, moins la valeur des biens et services utilisés dans leur création. Le calcul du taux de croissance annuel du PIB en volume est destiné à permettre les comparaisons des dynamiques du développement économique à la fois à travers le temps et entre des économies de différentes tailles.

Pour le calcul du taux de croissance du PIB en volume, le PIB à prix constants est évalué avec les prix de l'année précédente et les changements du volume ainsi calculés sont imputés au niveau d'une année de référence. C'est ce qu'on appelle une série chaînée liée. Par conséquent, les mouvements de prix ne contribuent pas à augmenter le taux de croissance.

Sources : Insee, Eurostat, Destatis, Statistisches Landesamt Rheinland-Pfalz et Baden-Württemberg, Confédération Suisse Secrétariat d'Etat à l'économie.

Agriculture

Une campagne globalement productive

Malgré des conditions climatiques atypiques, les rendements 2014 apparaissent satisfaisants pour la majorité des cultures. Avec 77 q/ha, le blé enregistre le rendement le plus important depuis 2004. Celui du maïs continue de placer l'Alsace en-tête des régions avec 116 q/ha contre 100 q/ha pour la France. En revanche, les prix des céréales baissent très sensiblement cette année. La production viticole dépasse le million d'hectolitres mais reste en deçà des résultats espérés. La filière laitière connaît également une embellie, sous l'effet conjugué d'une hausse de la production et d'une meilleure rémunération. Les filières avicoles, ovines et caprines continuent leur développement. A contrario, la production de bovins et porcins souffre d'une moindre rétribution.

Sonia Bourdin, Dominique Orth, Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf Alsace)

Après de fortes précipitations automnales, l'hiver 2013/2014 a été particulièrement doux et suivi d'un printemps chaud, sec et très ensoleillé. Ces conditions climatiques ont favorisé un développement précoce des cultures et un bon état sanitaire initial. L'été très pluvieux et frais a permis de limiter les effets du stress hydrique printanier mais a également conduit au développement des maladies en fin de cycle avec un impact non négligeable sur la qualité de certaines récoltes.

Un secteur végétal aux résultats économiques contrastés et des difficultés sanitaires

Malgré la dégradation de l'état sanitaire des raisins, la production viticole se solde par une récolte supérieure à 2013 en franchissant la barre du million d'hectolitres (+ 4 %). En 2014, la vigne a connu un débournement précoce et le printemps peu arrosé a favorisé un bon état sanitaire du vignoble. Initialement de petite taille du fait de la sécheresse, les baies de raisin ont grossi à la faveur des pluies de juillet. Ces dernières ont aussi favorisé l'apparition d'oïdium et de pourriture grise. Mais c'est surtout à la récolte que l'état sanitaire des baies s'est dégradé suite à l'explosion des populations de ravageurs (mouches *Drosophila suzukii*) dans le vignoble. Les attaques, apparues la deuxième quinzaine de septembre, ont surtout concerné le gewurztraminer et les pinots noir et gris. Les pontes sur les baies ont induit de la pourriture acide nécessitant beaucoup de tri à la récolte.

Les conditions climatiques de l'été ont également influé sur la qualité du blé et du maïs. Pourtant, le blé tendre et le maïs grain dont les 182 000 hectares occupent plus de la moitié de la superficie agricole utilisée en Alsace, ont réalisé de très bons rendements en 2014. Avec 77 quintaux par hectare (q/ha) de blé tendre, c'est le meilleur rendement régional obtenu depuis

2004. Pour le maïs grain, la moyenne de 116 q/ha continue de placer l'Alsace en tête des régions, la moyenne française étant de 100 q/ha.

Les pluies estivales ont retardé la récolte du blé et les températures froides ont provoqué de la germination sur pied du blé mature. De ce fait des blés panifiables ont été déclassés en blés fourragers de moindre rémunération. Quant au maïs alsacien, il a connu des problèmes de fusariose des grains d'assez grande ampleur liés aux précipitations conséquentes de juillet. Ces difficultés s'inscrivent dans un contexte défavorable du marché des céréales où la hausse des volumes produits à l'international s'est accompagnée d'une baisse très significative des prix.

Le colza d'hiver (3 000 hectares) a obtenu un rendement supérieur de 30 % à la moyenne des quinze dernières années, avec un très bon état sanitaire. Mais de juillet à septembre les cours du colza étaient, en moyenne, en retrait de 15 % par rapport à la campagne précédente.

Pour la betterave sucrière (6 600 hectares), la récolte 2014 constitue le deuxième meilleur rendement après le record de 2011. Là encore les cours baissent et le prix prévisionnel est réduit d'un tiers par rapport à celui de 2013.

Les pluies d'été ont aussi éprouvé le tabac et le houblon, provoquant une baisse des rendements. Le tabac a bénéficié d'un printemps favorable avant que l'humidité estivale ne favorise les maladies cryptogamiques et perturbe récolte et séchage. Le sclérotinia et les fortes pluies de l'été ont entraîné des pertes conséquentes. Le rendement en Virginie, présent sur 95 % des surfaces, est de 21,4 q/ha, nettement inférieur aux 26 q/ha de moyenne quinquennale.

En 2014, les surfaces de houblon en production augmentent et franchissent la barre des 400 hectares. Le rendement moyen n'est que de 1,5 tonne par hectare,

du fait des nouvelles plantations. Celui des houblonniers en pleine production, soit 80 % de la surface, s'élève à 1,75 tonne par hectare (t/ha). Cependant, sous l'effet des pluies d'été, des attaques de mildiou et surtout d'oïdium ont conduit au déclassement de près de 13 % de la récolte (figure 1).

Des fortunes diverses selon les cultures légumières et fruitières

Les 400 hectares d'asperges en production ont connu une campagne précoce, avec des produits de bonne qualité mais les volumes ont fléchi dès le mois de mai, conséquence d'un manque de vigueur lié à l'année précédente. Les résultats ont cependant été très bons dans les sols sableux superficiels. Les cours se sont bien maintenus toute la saison.

Pour les pommes de terre, les rendements sont bons en système irrigué (45-50 t/ha en conservation) mais beaucoup plus hétérogènes en non irrigué (10 à 15 t/ha pour les primeurs, 20 à 35 t/ha en conservation) suite au printemps sec. Outre des problèmes de conservation, les producteurs ont été confrontés à des cours particulièrement bas.

La campagne 2014, des 600 hectares de chou à choucroute apparaît satisfaisante, associant bons rendements (80 à 85 t/ha) et qualité. De plus, le prix est en hausse de 6 %.

L'ensemble des arbres fruitiers ont été très chargés et peu sujets aux maladies. Pour les pommes de table (près de 500 hectares), qualité et quantité sont au rendez-vous avec des calibres moyens à gros. Des opérations de promotion de la pomme d'Alsace ont tenté de contrer un marché difficile du fait de l'importance des stocks européens et de l'embargo russe. Pour les cerises (100 hectares), les rendements sont très bons et les prix corrects. Les mirabelles ont subi d'importantes pertes à la récolte suite à l'éclatement des fruits. Les quetsches, dont

le rendement est très élevé, ont aussi connu localement de fortes pertes liées à « *Drosophila suzukii* ». Les prix des mirabelles et quetsches (pour près de 300 hectares) sont restés bas durant toute la campagne du fait des volumes disponibles et beaucoup de fruits ont été destinés à l'industrie, notamment la distillerie.

Une année favorable pour le lait mais plus difficile pour la production de viande

Avec un volume total de 3 millions d'hectolitres, la production laitière a augmenté de 7 % par rapport à 2013, mais les 3,5 % de lait utilisé en vente directe accusent une baisse de 5 % (figure 2). La hausse des livraisons de lait est nettement supérieure à l'accroissement du cheptel de vaches laitières. Le gain de productivité (+ 400 litres par vache) résulte de l'amélioration du potentiel génétique et de la conduite du troupeau, et d'une meilleure qualité du fourrage récolté.

La revalorisation du prix du lait (+ 30 pour 1 000 litres) et la baisse du coût des concentrés alimentaires (- 7 %) participent à une meilleure rémunération des producteurs.

Par ailleurs, les récoltes d'herbe et de maïs ont permis de reconstituer les stocks avec

des fourrages de qualité. Pour les prairies, la sécheresse printanière a induit des rendements de première coupe inférieurs de 10 à 15 % à la normale. Mais les pluies estivales abondantes ont permis de rattraper le déficit de production. De plus, le printemps et l'automne secs ont permis de récolter dans d'excellentes conditions. Le maïs a également pu rattraper son retard de développement initial et a bénéficié d'un mois de septembre très favorable pour l'ensilage. Enfin, les intercultures fourragères (ray-grass, méteils...) ont été très productives et ont pu être ensilées ou enrubannées dans de bonnes conditions.

En 2014, les cours ont reculé pour toutes les catégories de gros bovins par rapport à l'année précédente. Ils restent toutefois au-dessus du niveau moyen de la période 2009-2013. La baisse la plus marquée concerne la vache O* (- 11 %) dont les cours ont fortement baissé depuis fin août. Cette année, l'offre en vaches de réforme était supérieure de 15 % à celle de 2013, en lien avec le renouvellement du troupeau laitier. Pour les jeunes bovins les cours étaient aussi nettement moins favorables qu'en 2013.

Le cours du porc a également connu une nette baisse depuis l'été jusqu'à atteindre des prix inférieurs à la moyenne

quinquennale à partir d'octobre. Dans ce contexte global de baisse des cours, la diminution du prix des aliments du bétail a contribué à limiter partiellement les pertes financières des éleveurs.

L'année 2014 se caractérise par l'installation de six nouveaux éleveurs dans les différentes productions de volailles de chair dont deux en agriculture biologique. La capacité d'abattage s'accroît également avec l'agrandissement du principal abattoir régional de volaille et la création d'un abattoir coopératif. L'abattage de volailles s'élève à plus de 12 000 tonnes, soit + 5 % par rapport à 2013.

Les effectifs ovins sont restés globalement stables et les cours se sont maintenus en 2014.

Cette filière a poursuivi le développement de la marque « Agneau terroir d'Alsace » avec l'augmentation des points de vente et la progression du nombre d'agneaux vendus.

Le cheptel caprin, dont les produits laitiers sont uniquement vendus en direct, poursuit sa progression dans le Haut-Rhin avec au moins une installation annuelle depuis 2010 et l'agrandissement des troupeaux. ■

* La classe O correspond à la classification de la viande selon la grille EUROPA. Dans le cas ci-dessus, elle est relative aux vaches laitières de bonne conformation.

Pour en savoir plus

- <http://draaf.alsace.agriculture.gouv.fr/>

1 Production végétale en Alsace

	Superficie développée (ha)		Rendement (q/ha)		Production (en 100 kg)	
	2013	2014	2013	2014	2013	2014
Céréales	188 420	190 060	90	104	16 865 175	19 760 648
dont blé tendre	48 010	44 687	73	77	3 491 070	3 439 529
dont maïs	132 023	137 102	98	116	12 895 851	15 850 791
Oléagineux	5 176	5 548	31	37	162 114	205 918
Protéagineux	110	189	26	22	2 864	4 132
Production de vins	15 597	15 639	63	66	989 935	1 030 923
Surfaces toujours en herbe (STH)	83 224	83 675	51	53	4 274 524	4 397 126
Betteraves industrielles	6 305	6 624	832	888	5 243 449	5 882 146
Tabac	973	1 000	23	22	22 742	21 705
Houblon	356	405	16	15	5 801	6 063
Pommes de terre	1 105	1 175	420	393	463 940	461 270

Source : Draaf, Statistique agricole annuelle définitive 2013 et semi-définitive 2014.

2 Production laitière en Alsace (en hl)

	Vache			Chèvre		
	2013	2014	Évolution (en %)	2013	2014	Évolution (en %)
Livraisons de lait entier à l'industrie	2 996 424	3 200 691	6,8	///	///	///
Lait utilisé pour la fabrication de produits fermiers	104 462	98 764	-5,5	16 700	17 200	3,0
Ventes directes de lait entier (hors collecteurs) et autoconsommation	13 231	12 556	-5,1	600	600	0,0

/// : absence de résultat due à la nature des choses.

Source : Draaf, Statistique agricole annuelle définitive 2013 et semi-définitive 2014.

Industrie

Une croissance faible pour l'industrie alsacienne

Après le repli observé en 2013, la situation s'est légèrement améliorée pour l'industrie alsacienne, tirée en 2014 par les industries agroalimentaires et le matériel de transport. L'investissement est reparti à la hausse dans tous les secteurs d'activité. Les perspectives d'activité pour 2015 sont prudentes. Elles s'améliorent néanmoins pour les équipements électriques et mécaniques ainsi que pour les autres produits industriels.

Élisabeth Eschbach, Banque de France

L'ensemble de l'industrie alsacienne a connu une année faiblement positive, un peu inférieure aux prévisions établies fin 2013, avec une hausse des chiffres d'affaires de 1,5 %. Les exportations ont contribué à cette évolution (+ 2,8 %), malgré une conjoncture européenne atone.

Les industries agro-alimentaires ont vu leur chiffre d'affaires progresser de 4,4 %, en dépit de résultats décevants dans la viande et dans les boissons. Avec des exportations dynamiques, les autres produits alimentaires ont permis à l'ensemble du secteur de renouer avec la croissance.

Comme prévu, la fabrication de matériels de transport a enregistré de belles progressions, tant dans l'industrie automobile (plutôt chez les constructeurs) que dans les autres matériels de transport. La hausse des chiffres d'affaires atteint 14,1 %, avec un fort soutien de l'exportation.

Les biens d'équipement se sont inscrits en repli, du fait des fabrications de machines et d'équipements, qui ont subi une baisse des exportations et un attentisme en matière d'investissement.

Les autres produits industriels ont vu peu de domaines d'activité progresser en 2014 : la métallurgie et le papier-carton sont les seuls à afficher une croissance du chiffre d'affaires.

La chimie a enregistré une légère érosion, à peu près identique sur le marché domestique et à l'export. Le travail du bois-papier-imprimerie et les produits en caoutchouc ont été les plus affectés par un recul de l'export. En revanche, de meilleurs débouchés sur les marchés extérieurs ont préservé l'ensemble de la

métallurgie et des produits métalliques, par ailleurs touchés par le ralentissement de l'immobilier en France.

L'industrie alsacienne a réduit, une nouvelle fois, ses effectifs. Si l'emploi a reculé globalement de 0,7 %, l'agro-alimentaire a pu renforcer ses équipes. La nécessité de faire face aux variations de la demande s'est traduite par une augmentation des effectifs intérimaires de 7,8 % en 2014.

Progression des investissements dans les matériels de transport et les autres produits industriels

Les investissements réalisés par les entreprises interrogées ont progressé de 5,6 %.

85 % des entreprises ont investi dans la modernisation et la mise aux normes de l'outil de travail. Quelques programmes ont concerné des extensions de capacité ou des installations de fabrication de nouveaux produits. Les industries agro-alimentaires ont réduit leurs dépenses de 16,1 %, après une baisse de 6,7 % en 2013. Les biens d'équipement électriques et les fabricants de machines ont restreint leur effort d'investissement, pour la troisième année consécutive, de 12,2 %.

Les investissements ont augmenté dans le matériel de transport (25,9 %).

Les autres produits industriels ont accru leurs investissements de 17,6 %. Après un exercice 2013 marqué par un léger repli, plusieurs secteurs ont relancé les dépenses d'équipement. L'industrie chimique et la métallurgie ont réalisé les programmes les plus conséquents. Le papier-carton a progressé, alors que le travail du bois et

l'imprimerie ont limité leurs dépenses. Les produits en caoutchouc et matières plastiques ont enregistré un léger recul des dépenses d'investissement.

Le ralentissement de l'activité industrielle observé fin 2014 pèse sur les prévisions pour 2015, mais l'investissement devrait continuer de progresser

L'industrie alsacienne pourrait stagner au cours des douze prochains mois, malgré la résistance de l'export. Les équipements électriques et les machines pourraient renouer avec la croissance, de l'ordre de 2,8 %, dans le sillage des échanges mondiaux. Les chefs d'entreprise anticipent un redressement des exportations de 5,4 %. En revanche, après une année satisfaisante en 2014, les fabricants de matériels de transport s'attendent à une contraction des volumes d'affaires, tant en France (- 11,1 %) qu'à l'export (- 6,1 %). Parmi les autres produits industriels, dont le chiffre d'affaires pourrait progresser de 2,1 %, le papier, le carton et la métallurgie conserveraient un rythme de croissance proche de 3 %.

L'emploi devrait à nouveau se contracter en 2015 : les effectifs industriels baisseraient de 1,5 %. Le repli le plus important se concentrerait chez les fabricants de matériels de transport.

En matière d'investissements, l'effort amorcé en 2014 se poursuivrait en 2015 dans les différents compartiments de l'industrie régionale (+ 13,9 %). ■

Ces données sont extraites d'un document publié, chaque début d'année, sur le site internet de la Banque de France :

<http://www.banque-france.fr/economie-et-statistiques/conjoncture-et-croissance/publications-regionales/publications/alsace.html>.

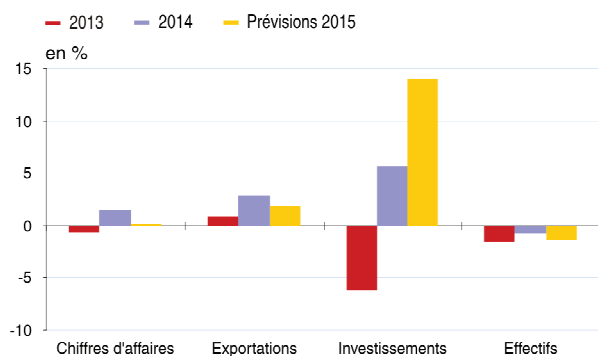
Les résultats publiés pour l'industrie proviennent des réponses obtenues par l'enquête annuelle de la Banque de France auprès de 260 entreprises industrielles, représentant 61 % des effectifs recensés par l'URSSAF - ACOSS au 31/12/2013.

1 Principales variations annuelles 2012 - 2014 en Alsace (en %)

Secteurs d'Activité	Effectifs			Chiffres d'affaires			Exportations			Investissements		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014
Industries agricoles et alimentaires	-1,2	0,1	0,9	1,5	-2,3	4,4	12,1	-19,3	6,6	-0,3	-6,7	-16,1
Équipements électriques et électroniques, autres machines	-0,7	-1,6	-0,3	-0,9	-0,9	-1,2	-1,1	0,6	-0,1	-5,5	-19,9	-12,2
Fabrication de matériels de transport	-10,8	-1,2	-0,8	-28,3	-7,5	14,1	-30,6	-5,3	20,9	24,5	-9,2	25,9
Fabrication d'autres produits industriels	-2,1	-2,2	-1,4	-1,9	1,6	-1,3	-0,9	4,9	-1,4	-22,5	-2,2	17,6
Industrie manufacturière	-2,7	-1,6	-0,7	-4,8	-0,6	1,5	-5,2	0,9	2,8	-13,6	-6,3	5,6

Note : il est rappelé que les échantillons ne sont pas constants sur la période examinée.
Source : Banque de France.

2 Principales évolutions dans l'industrie alsacienne



Note : il est rappelé que les échantillons ne sont pas constants sur la période examinée.
Source : Banque de France

3 Prévisions d'évolution dans l'industrie alsacienne pour 2015 (en %)

Secteurs d'activité	Effectifs moyens (y compris intérimaires)	Chiffres d'affaires	Exportations	Investissements
Industries agricoles et alimentaires	0,9	0,5	2,3	42,6
Équipements électriques et électroniques, autres machines	-0,5	2,8	5,4	11,7
Fabrication de matériels de transport	-7,8	-11,1	-6,1	nd
Fabrication d'autres produits industriels	-0,8	2,1	3,1	24,0
Industrie manufacturière	-1,5	0,1	1,9	13,9

nd : données non disponibles.
Source : Banque de France.

BTP

Une année terne et des perspectives peu optimistes

Le BTP a connu une année mitigée avec une activité en baisse dans le gros œuvre et les travaux publics. Seul le second œuvre a bénéficié d'une activité en progression. Les investissements ont malgré tout augmenté, sauf dans le gros œuvre. En manque de visibilité sur l'avenir, les chefs d'entreprise anticipent une année 2015 difficile.

Élisabeth Eschbach, Banque de France

En 2014, la stabilité du chiffre d'affaires et de la production dans le BTP a été imputable au second œuvre. Tiré par les travaux d'installations électriques, le second œuvre a bénéficié d'une croissance de 3,6 %, ce qui a conduit à quelques renforts d'effectifs. Malgré un troisième trimestre meilleur que prévu, le gros œuvre a été confronté, pour sa part, à une demande insuffisante dans la construction neuve où de nombreux programmes ont été retardés. Dans un contexte de prix à la baisse, l'activité a marqué un repli de 1,6 %.

Les travaux publics ont connu une année difficile, subissant une contraction régulière des carnets de commandes, particulièrement bas en fin d'année. Le

chiffre d'affaires a accusé un repli de 5,9 % et les effectifs ont été ajustés à la baisse, avec, en premier lieu, la suppression de nombreux postes d'intérimaires. Après deux années de recul, les entreprises ont augmenté leurs dépenses d'investissement, à l'exception du gros œuvre.

Peu d'optimisme pour l'avenir

Pour 2015, la faible visibilité n'incite pas les chefs d'entreprise à l'optimisme. L'absence de chantiers d'envergure et l'atonie de la demande publique laissent craindre une nouvelle détérioration de l'activité, sauf dans le second œuvre. Le gros œuvre anticipe une baisse de 4,3 % et les travaux publics, largement dépendants

des commandes publiques, prévoient un recul de 6,4 %. Les effectifs employés dans le BTP continueront de décroître tant que les carnets resteront dégradés.

Les dépenses d'investissement devraient reculer en 2015, surtout dans le gros œuvre et les travaux publics, où les prévisions affichent les plus forts reculs. Les équipements renouvelés en 2014 permettraient d'attendre une conjoncture favorable avant de reprendre un cycle volontariste. ■

Ces données sont extraites d'un document publié, chaque début d'année, sur le site internet de la Banque de France :

<http://www.banque-france.fr/economie-et-statistiques/conjoncture-et-croissance/publications-regionales/publications/alsace.html>.

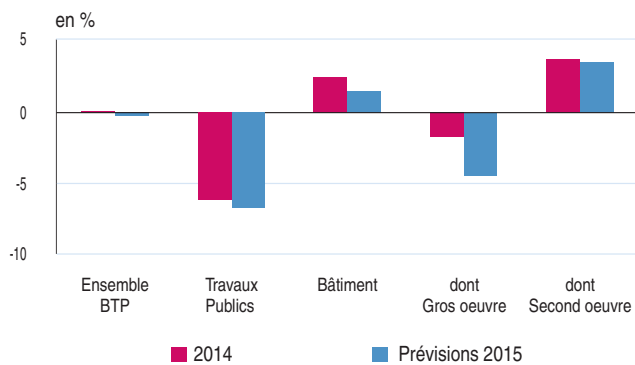
Les résultats publiés pour le BTP proviennent des réponses obtenues par l'enquête annuelle de la Banque de France auprès de 157 entreprises du Bâtiment, représentant 39 % des effectifs recensés par l'URSSAF - ACOSS au 31/12/2013.

1 Évolution pluri-annuelle dans le BTP en Alsace



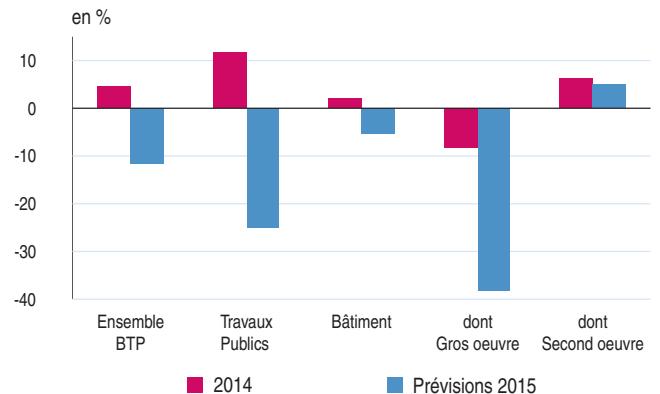
Source : Banque de France.

2 Variation des chiffres d'affaires en Alsace



Source : Banque de France.

3 Variation des investissements en Alsace



Source : Banque de France.

Construction

Un rebond de la construction de logements concentré sur le collectif et dans l'Eurométropole

L'Alsace se distingue des autres régions métropolitaines par une reprise de la construction de logements. Mais les disparités territoriales sont importantes. La construction de logements collectifs et la vente d'appartements sont particulièrement dynamiques dans l'Eurométropole de Strasbourg alors que l'activité reste à un très bas niveau dans le reste de la région.

Jean-Paul Strauss, Brigitte Ziegler, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Alsace (Dreal Alsace)

En 2014, le nombre de logements ayant obtenu un permis de construire est en forte croissance par rapport à 2013 : 13 600 nouveaux logements sont en projet, soit + 28,9 % (figure 1).

Les permis portent sur 9 700 logements collectifs (y compris en résidence) soit 50 % de plus qu'en 2013. C'est un volume assez proche de celui atteint pendant les années de forte activité immobilière, en 2005 et en 2006. Mais à la différence de cette période où les projets étaient répartis sur l'ensemble de la région, ils se concentrent depuis plusieurs années sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg. En 2014, la moitié des logements collectifs autorisés en Alsace y est localisée et l'activité devrait encore y être florissante plusieurs années. En effet, la collectivité continue d'ouvrir des terrains à l'habitat, pour le logement social comme pour le logement privé, conformément à son programme local de l'habitat (PLH) adopté en 2009. L'objectif du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), qui entrera en vigueur en 2017, est de poursuivre sur le même rythme de production de 3 000 logements neufs par an.

Les promoteurs sont d'autant plus incités à privilégier ces terrains que le dispositif de soutien à l'investissement locatif « Pinel » applicable depuis le 1^{er} septembre 2014, à la suite du dispositif « Duflot », réserve toujours les déductions fiscales pour l'investissement locatif aux zones présentant une tension sur les loyers.

Une autre différence avec la période 2005/2006 est le faible nombre de projets de maisons individuelles.

En 2014, 3 900 projets de maisons sont autorisés en Alsace, en recul de 4 % par rapport à 2013. Les projets de maisons traditionnelles sont au même niveau que l'année précédente (2 700), après 3 années de baisse. Ils augmentent légèrement dans le Bas-Rhin tout en restant à un niveau particulièrement bas. Dans le Haut-Rhin,

la diminution se poursuit avec moitié moins de projets qu'au début des années 2000. Les permis pour les maisons accolées ou en bande diminuent pour la 3^e année consécutive. Ils concernent 1 200 logements contre 1 800 en 2011. Leur baisse est surtout marquée dans le Haut-Rhin.

De nombreux chantiers d'immeubles collectifs

Comme pour les permis délivrés, l'Alsace se distingue, en 2014, des autres régions par l'augmentation des ouvertures de chantiers (figure 3). Elles progressent de 9 % après avoir diminué d'autant entre 2012 et 2013 : 10 600 logements sont commencés au cours de l'année 2014. La hausse concerne uniquement le logement collectif, lequel progresse de 23 % pour atteindre le nombre de 7 300 logements, au plus haut niveau depuis 2007. L'agglomération strasbourgeoise concentre ces chantiers. Plus de la moitié des déclarations d'ouverture de chantier (DOC) transmises par les maîtres d'ouvrage aux centres instructeurs des permis de construire sont localisés sur le territoire de l'Eurométropole. Dans le reste de la région, la construction d'immeubles continue de ralentir.

Les ouvertures de chantier de maisons individuelles n'ont jamais été aussi peu nombreuses depuis au moins 15 ans, début de la nouvelle série de statistiques de la construction (encadré). 3 300 logements individuels sont mis en chantier cette année. Les chantiers se partagent entre 2 400 logements individuels, dits purs, lesquels sont presque moitié moins nombreux qu'au début des années 2000 et 900 logements en maisons accolées.

Les logements individuels sont en diminution dans les deux départements alsaciens mais la baisse est plus marquée dans le Haut-Rhin. Au final dans ce département, l'activité est au plus bas avec

seulement 2 900 logements individuels ou collectifs commencés.

L'Eurométropole concentre plus de la moitié des ventes d'appartements

Les ventes d'appartements neufs en promotion immobilière sont en augmentation en 2014. 2 900 logements ont été vendus contre 2 600 en 2013. Cela reste inférieur au rythme des dix dernières années où 3 500 transactions par an en moyenne étaient réalisées. En lien avec la concentration de la construction de logements collectifs, le poids de l'Eurométropole continue de croître. L'agglomération strasbourgeoise représente en 2014 près de 60 % des ventes de la région avec 1 700 transactions. Les ventes sont également relativement nombreuses dans les agglomérations de Mulhouse et de Saint-Louis, bien que largement en deçà de la moyenne des dernières années, avec dans chacune près de 300 appartements réservés. Des résidences avec services y sont notamment en cours de commercialisation.

Avec le classement au 1^{er} septembre 2014 de leur ville centre en zone tendue B1, favorisant par des avantages fiscaux les investissements locatifs (dispositif Pinel), les ventes dans ces deux agglomérations devraient progresser les prochaines années.

En revanche sur le territoire de la communauté d'agglomération de Colmar, seulement une centaine de transactions ont été enregistrées, soit deux à trois fois moins qu'au début des années 2010.

Un grand nombre d'appartements en vente

Sur l'ensemble de l'année, les promoteurs ont mis 3 800 nouveaux appartements sur le marché (figure 5). Près des deux tiers de ces logements sont offerts sur le territoire de l'Eurométropole et plus de la moitié des

4 100 appartements disponibles à la vente à la fin de l'année y sont situés. Ce stock reste relativement élevé. Au regard du rythme actuel des ventes, il faudrait 15 mois pour écouler l'encours d'appartement quand il en aurait fallu seulement 11 à la fin 2012.

En moyenne sur la région, le mètre carré se négocie à 3 300 euros. L'Alsace se place en 10^e position des régions de province. Cette moyenne agrège aux prix des logements « ordinaires » ceux de logements en résidence avec services et des programmes haut de gamme d'une part et ceux des logements à TVA réduite d'autre part. Les prix progressent en moyenne de 5 %, en raison de nombreux logements en résidence et de la part toujours plus importante de l'agglomération strasbourgeoise.

La construction de locaux d'activité reste peu dynamique

D'après des données encore provisoires, 875 000 m² de surfaces de plancher de locaux d'activités sont autorisées en Alsace en 2014. Ces surfaces sont en diminution de 8,4 % par rapport à 2013 (*figure 2*). Elles progressent dans le Haut-Rhin avec d'importants projets commerciaux dans l'agglomération de Mulhouse mais restent globalement à un niveau bas dans le département, les projets industriels et agricoles y étant en régression. Dans le Bas-Rhin, les surfaces enregistrées sont moins nombreuses qu'en 2013 où de grands établissements de santé et dans une moindre mesure d'industrie avaient obtenu un permis de construire. En

2014, ce sont les projets dans l'artisanat et l'hôtellerie qui sont à un haut niveau.

Les projets des années précédentes se concrétisent cette année. Les DOC transmises aux centres instructeurs des permis de construire portent sur des surfaces en augmentation de 5 % par rapport à 2013. Les surfaces pour les établissements de santé sont presque multipliées par trois et représentent plus de 15 % de l'ensemble des surfaces inscrites dans les DOC des locaux d'activité. Les locaux industriels progressent d'environ 30 % mais leurs surfaces restent nettement inférieures à ce qu'elles étaient avant la crise. ■

Méthodologie

La base de données Sit@del2 rassemble les informations relatives aux autorisations de construire (permis accordés) et aux mises en chantier transmises par les services instructeurs (État, collectivités territoriales) au service statistique du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (MEDDE). Les mouvements relatifs à la vie du permis (dépôts, autorisations, annulations, modificatifs, déclarations d'ouverture de chantier, déclarations d'achèvement des travaux) sont exploités à des fins statistiques.

Les séries de la construction utilisées pour la conjoncture et le bilan économique sont élaborées à partir de cette base.

En matière de logement, les séries d'estimations en date réelle sont produites mensuellement pour évaluer le nombre d'autorisations et de mises en chantier. Elles visent à retracer dès le mois suivant, l'ensemble des événements à leur date réelle. Sur la base des données collectées, les séries intègrent une estimation de l'information non encore remontée. Ces séries sont actualisées chaque mois pour prendre en compte les informations les plus récentes. Les estimations en date réelle corrigent des éventuels défauts de collecte des déclarations d'ouverture de chantier.

Pour les locaux non résidentiels, les séries de surface de plancher en date de prise en compte permettent le suivi conjoncturel de ce secteur. Elles agrègent les informations issues des permis (autorisés, commencés, etc.) selon la date d'enregistrement de la donnée dans l'application Sit@del2.

Les séries de surface de plancher en date réelle sont utilisées pour les études structurelles. L'information est restituée selon la date effective de l'autorisation ou de la date de la mise en chantier. Ces séries sont présentées nettes des annulations et ne comportent pas d'estimations : elles minorent donc la réalité, spécialement pour les mois de collecte les plus récents.

D'autres données, produites à partir des informations collectées sur les formulaires (permis autorisés, déclaration de mise en chantier,...) sont disponibles sur le site du SOeS (Accueil > Logement – Construction > Construction > Logement (respectivement << Locaux non résidentiels >>) > onglet << résultats détaillés >>).

1 Logements autorisés par département

	Logements en 2014 (nombre)	Évolution 2014/2013	Évolution annuelle moyenne 2013/2008 (1)	en%
Bas-Rhin	10 500	56,9		-1,3
Haut-Rhin	3 100	-19,9		-5,7
Alsace	13 600	28,9		-3,1
France métropolitaine	356 800	-10,6		-2,5

(1) : taux d'évolution annuel qu'aurait connu la construction de logements, pour le département ou la région, si l'évolution avait été la même pour chaque année de la période considérée.
 Note : données brutes provisoires arrondies à la centaine en date réelle. Les évolutions sont calculées sur données non arrondies.
 Champ : France métropolitaine.
 Source : SOeS, Sit@del2, estimations à fin février 2015.

2 Construction autorisée de locaux non résidentiels, selon le type

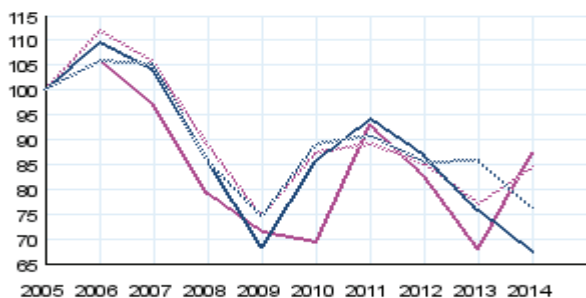
	Alsace			France métropolitaine	
	Surfaces autorisées en 2014 (en milliers de m²)	Évolution 2014/2013	Évolution moyenne annuelle 2013/2008 (1)	Évolution 2014/2013	Évolution moyenne annuelle 2013/2008 (1)
Artisanat	78	115,3	32,0	5,2	42,1
Bureaux	100	24,7	-11,9	-22,3	-1,5
Commerce	108	45,0	-5,9	-14,1	0,6
Entrepôt	105	8,9	-15,5	8,3	-6,6
Exploitation agricole ou forestière	136	-29,6	0,2	-13,5	-2,0
Hébergement hôtelier	30	118,1	-8,8	-16,1	3,5
Industrie	132	-31,2	-7,3	-2,0	-14,9
Service public ou d'intérêt collectif	187	-30,6	6,8	-19,7	-0,9
Ensemble	875	-8,4	-4,0	-11,5	-3,1

(1) : taux d'évolution annuel qu'aurait connu la construction de locaux, si l'évolution avait été la même pour chaque année de la période considérée.
 Note : données brutes provisoires en date réelle.
 Source : SOeS, Sit@del2, estimations à fin février 2015.

3 Évolution de la construction de logements

— Logements autorisés - Alsace
 - - - Logements commencés - Alsace
 — Logements autorisés - France métropolitaine
 - - - Logements commencés - France métropolitaine

en indice base 100 en 2005

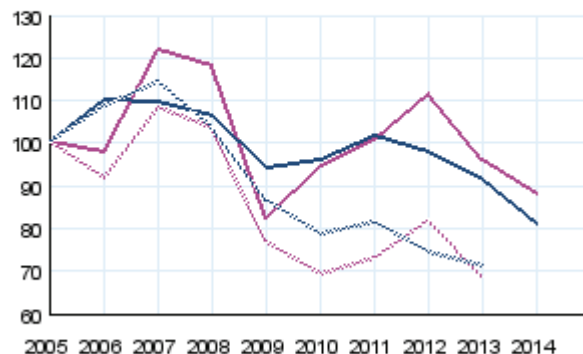


Note : données brutes provisoires arrondies à la centaine en date réelle.
 Champ : logements individuels et collectifs.
 Source : SOeS, Sit@del2, estimations à fin février 2015.

4 Évolution de la construction de locaux non résidentiels

— Locaux autorisés - Alsace
 - - - Locaux commencés - Alsace
 — Locaux autorisés - France métropolitaine
 - - - Locaux commencés - France métropolitaine

en indice base 100 en 2005

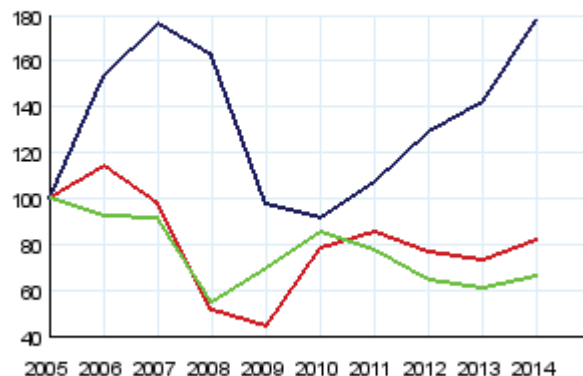


Note : données brutes provisoires en date réelle.
 Source : SOeS, Sit@del2, estimations à fin février 2015.

5 Évolution de la commercialisation de logements neufs dans la région Alsace

— Logements neufs disponibles en fin d'année
 — Logements neufs mis en vente
 — Logements neufs vendus (réservés)

en indice base 100 en 2005



Note : données brutes.
 Champ : permis de 5 logements et plus destinés à la vente aux particuliers ; France métropolitaine.
 Source : SOeS, enquête ECLN.

Tourisme

Une fréquentation hôtelière soutenue

L'activité touristique poursuit sa reprise pour la deuxième année consécutive, avec des résultats favorables à l'hôtellerie régionale. Les clientèles française comme étrangère continuent de fréquenter les hôtels alsaciens, alors que ce n'est pas le cas au niveau national où la clientèle française a été moins présente. Dans les campings, les nuitées françaises ont à peine compensé la baisse de la fréquentation des étrangers, très influencée par la météo qui fut variable durant la saison.

Corinne Challand

En 2014, la fréquentation touristique en Alsace représente 8,9 millions de nuitées, dont les trois quarts dans les hôtels (6,7 millions). Le quart restant se répartit entre les campings (921 000 de nuitées) et les autres hébergements collectifs (1,3 million de nuitées dans les auberges de jeunesse, centres internationaux de séjour, centres sportifs, résidences de tourisme, résidences hôtelières de chaîne, villages vacances, maisons familiales).

La fréquentation annuelle progresse de 1,5 % dans la région, alors qu'elle recule de 1,4 % en France métropolitaine par rapport à l'année précédente. Cette hausse est portée uniquement par les nuitées en hôtels (+2,6 %), les campings et les autres hébergements collectifs perdant respectivement 0,7 % et 2,5 % de nuitées.

Dans les hôtels, Français et étrangers plus nombreux

La progression de la fréquentation hôtelière (*figure 1*) est soutenue à la fois par la clientèle française et étrangère (+2,1 % et +3,3 %), alors qu'en France métropolitaine, les nuitées françaises diminuent sensiblement (-2,1 %) et les étrangers stagnent (-0,3 %). En Alsace, les plus fortes hausses pour les touristes étrangers sont le fait de nationalités présentes en nombre (Suisse, Italie, Royaume-Uni). Elles parviennent largement à compenser les plus fortes baisses qui concernent des nationalités à faibles volumes (Irlande, Canada, Russie).

Le nombre de nuitées augmente progressivement sur l'année, pour atteindre un pic en août. Il décroît ensuite avant de connaître un pic équivalent en décembre. Le tourisme hôtelier estival est aussi bien soutenu par les Français que par les étrangers, alors que celui des marchés de Noël l'est par les nuitées françaises, deux fois plus nombreuses que les étrangères.

La clientèle étrangère représente 40 % des nuitées sur l'ensemble de l'année, mais jusqu'à la moitié en juillet-août. Entre avril

et octobre, une nuitée sur cinq est allemande ou belge. En décembre, les marchés de Noël, très répandus outre-Rhin, attirent beaucoup moins les touristes allemands.

En 2014, la part de la clientèle professionnelle est de 42 %, niveau comparable à 2013. Elle est plus présente durant les mois creux de janvier (57 %) et de novembre (50 %). Les nuitées d'affaires se maintiennent au fil des mois, avec des pics au printemps et en automne, et un creux en été. La zone de Strasbourg est la seule à voir ces nuitées augmenter fortement en décembre, où elles sont deux fois plus importantes qu'en janvier.

La durée moyenne de séjour dans les hôtels, équivalente entre la clientèle française et étrangère, est de 1,7 jour. Le taux d'occupation des chambres atteint 58 %. Il est à son maximum en décembre (71 %, et même 85 % à Strasbourg et à Colmar) et en août (66 %).

La zone touristique de Strasbourg, avec un total de 2,5 millions de nuitées hôtelières, connaît la plus forte hausse de fréquentation (+6,0 %). Le nombre de nuitées des zones du Vignoble et de Colmar progresse de 4,2 % avec respectivement 1,2 million et 765 000 nuitées. La zone de Mulhouse (727 000 nuitées) enregistre un résultat en baisse de 6,8 %. Les autres zones touristiques (Plaine et Massif) comptent 824 000 et 667 000 nuitées et leur nombre reste stable.

La part des nuitées étrangères est prépondérante dans la zone du Vignoble entre juin et octobre, et dès avril dans la zone de Colmar. Dans la zone de Strasbourg, les nuitées étrangères dépassent les nuitées françaises en juillet et en août. Les autres zones n'ont pas le même attrait sur la clientèle étrangère.

Moins d'étrangers dans les campings

En 2014, l'hôtellerie de plein-air alsacienne totalise 0,7 % de nuitées en moins qu'en 2013 (*figures 2 et 3*), la hausse des nuitées françaises (+8 %) n'ayant pas compensé la diminution des nuitées étrangères (-7 %). En

France métropolitaine, la fréquentation est restée plus stable (+0,3 % en un an) avec des nuitées françaises en hausse de 1 % et des nuitées étrangères en baisse de 2 %.

Les étrangers représentent 53 % de la clientèle en Alsace, les plus nombreux étant les Allemands et les Néerlandais. Si le nombre de nuitées des Allemands est resté stable (+0,5 %), il a diminué de 14 % en un an pour les Néerlandais comme pour les Danois et les Belges. Les nuitées italiennes ont été divisées par deux. Seule la fréquentation des Suisses et des touristes des autres nationalités ont augmenté dans les campings alsaciens.

Les emplacements équipés d'un hébergement, qui représentent une nuitée sur cinq, progressent cette année encore (+10 %), comme ils l'avaient fait en 2013 (+5 %).

La fréquentation au fil des mois est tributaire de la météo : en 2014, le nombre de nuitées, surtout celles des étrangers, a baissé en mai, juillet et août avec la relative fraîcheur des températures et l'humidité. Les mois de juin et de septembre ont été plus agréables, ce qui s'est traduit par une hausse de 39 % et de 11 % des nuitées.

Dans les campings, les Français restent en moyenne quatre jours et les étrangers trois. En juillet et en août, les Français restent un peu plus longtemps (4,5 et 4,7 jours).

Trois fois plus de nuitées françaises qu'étrangères dans les autres hébergements collectifs

Dans les autres hébergements collectifs touristiques, les nuitées des étrangers ne représentent qu'un quart du total. Leur nombre est en baisse de 13,4 % alors que les nuitées françaises augmentent de 1,9 %. La durée moyenne de séjour est de 3 jours pour la clientèle française et de 2,5 jours pour les étrangers. En moyenne annuelle, 40 % des lits sont occupés avec un maximum de 52 % en décembre. ■

1 Nombre de nuitées dans les hôtels par département

	Nombre de nuitées dans les hôtels			Part de nuitées effectuées en 2014 par une clientèle étrangère
	2014 (en milliers)	Évolution 2014/2013	Évolution moyenne annuelle 2013/2010 (1)	
Bas-Rhin	3 865	4,9	2,6	41,4
Haut-Rhin	2 816	-0,4	3,2	41,8
Alsace	6 681	2,6	2,9	41,6
France métropolitaine	198 509	-1,4	1,0	36,7

Note : données 2014 définitives. Données 2010, 2011, 2012 et 2013 rétropolées suite au changement de classification début 2014.

(1) : taux d'évolution annuel qu'aurait connu le nombre de nuitées si l'évolution avait été la même pour chaque année de la période considérée.

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les comités régionaux du tourisme (CRT).

3 Nombre de nuitées dans les campings selon la catégorie

	Nombre de nuitées en 2014 (milliers)		Évolution 2014/2013 (%)	
	Alsace	France métropolitaine	Alsace	France métropolitaine
1-2 étoiles	204	16 115	10,2	0,4
3-4-5 étoiles	629	86 605	3,5	0,6
Non classés	88	7 024	-34,6	-3,8
Total	921	109 743	-0,7	0,3

Note : données 2014 définitives. La fréquentation des campings n'est observée que de mai à septembre. Données 2010, 2011, 2012 et 2013 rétropolées suite au changement de classification début 2014.

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les comités régionaux du tourisme (CRT).

2 Nombre de nuitées dans les campings par département

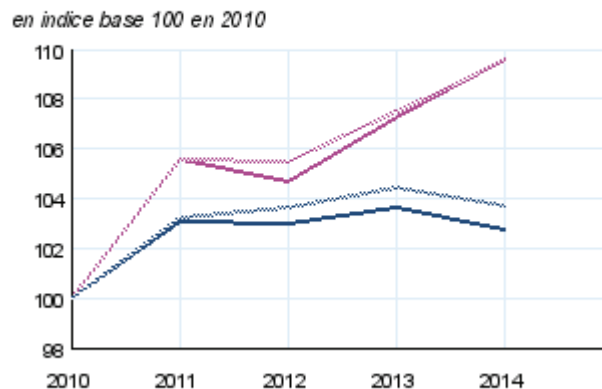
	Nombre de nuitées dans les campings			Part de nuitées effectuées en 2014	
	2014 (en milliers)	Évolution 2014/2013	Évolution moyenne annuelle 2013/2010 (1)	par une clientèle étrangère	sur emplacements locatifs
Bas-Rhin	374	3,9	0,4	48,5	26,6
Haut-Rhin	547	-3,5	-1,7	56,6	17,8
Alsace	921	-0,7	-0,9	53,3	21,4
France métropolitaine	109 743	0,3	1,6	33,4	47,3

Note : données 2014 définitives. La fréquentation des campings n'est observée que de mai à septembre. Données 2010, 2011, 2012 et 2013 rétropolées suite au changement de classification début 2014.

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les comités régionaux du tourisme (CRT).

4 Évolution des nuitées dans les hôtels et les campings

■ Nombre de nuitées - Alsace
 ■■ Nombre d'arrivées - Alsace
 ■ Nombre de nuitées - France métropolitaine
 ■■ Nombre d'arrivées - France métropolitaine
 en indice base 100 en 2010



Note : données 2014 définitives. Données 2010, 2011, 2012 et 2013 rétropolées suite au changement de classification début 2014. La fréquentation des campings n'est observée que de mai à septembre.

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les comités régionaux du tourisme (CRT).

Transport

Activité portuaire stable et trafic aérien en hausse

L'activité des plateformes portuaires alsaciennes se stabilise en 2014 malgré un recul du transport de conteneurs par rail. Sur l'axe Nord-Sud, la circulation des poids lourds est en léger recul. Les immatriculations de voitures diminuent, au contraire d'une légère augmentation au niveau national. L'EuroAirport affiche un nouveau record avec 6,5 millions de passagers. La fréquentation des TER progresse légèrement.

Julie Marchi, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Alsace (Dreal Alsace)

En 2014, le trafic sur le Rhin a sensiblement diminué. Moins de 20 millions de tonnes de marchandises ont été enregistrées à l'écluse de Gamsheim, soit une baisse de 7 % par rapport à 2013. Le fort repli conjoncturel du trafic pétrolier au port de Bâle ainsi que la diminution des expéditions de produits sidérurgiques du port allemand de Kehl en sont la cause principale.

Activité portuaire stable en Alsace

Le trafic fluvial des ports rhénans français est stable : près de 14 millions de tonnes de marchandises ont transité par leurs plateformes.

Au port autonome de Strasbourg, 8 millions de tonnes de marchandises ont été transbordées. La progression est de 2 % par rapport 2013. Les principaux produits transitant par le port, les graviers en sortie (+ 7 %) et les produits pétroliers en entrée (+ 10 %), sont en progression. En revanche, le trafic de céréales, qui subit la mauvaise récolte de maïs, est en diminution.

L'activité conteneurs, tous modes confondus, augmente également de 2 % par rapport à 2013 : 413 000 EVP (équivalent vingt pieds) ont été manipulées sur les terminaux du port. Le recours au transport routier progresse nettement (+ 7 %), celui par voie d'eau stagne alors que le fret ferroviaire accuse une baisse de 11 %.

Sur les trois plateformes des ports de Mulhouse-Rhin, le trafic fluvial de marchandises est en augmentation de 3 %, soit 5,3 millions de tonnes transbordées. À Ottmarsheim, l'activité conteneurs affiche des résultats négatifs, 78 000 boîtes ont été manutentionnées contre 96 000 en 2013. L'arrêt de la ligne régulière « Flandres Express » à destination de Zeebrugge et Anvers en décembre 2013 et le gel des expéditions de pièces détachées vers la Russie depuis août 2014, ramènent le trafic ferroviaire à 3 700 EVP pour l'ensemble de l'année. Sur les dix dernières années,

24 000 EVP en moyenne étaient transférés par voie ferroviaire.

Au port de Colmar-Neuf-Brisach, le trafic fluvial est en diminution de 8 % par rapport à 2013, essentiellement provoqué par la baisse du transport de graviers (- 19 %) et de céréales (- 16 %). L'activité conteneurs se maintient avec 5 500 conteneurs transbordés.

Les ports de la région combinent les trois modes de transport fluvial, routier et ferroviaire en mettant en place des installations multimodales. En 2014, sur les 500 000 conteneurs ayant transité, 275 000 ont été acheminés par la route. La progression du transport routier en entrée et en sortie des plateformes portuaires est de 2 %.

Moins de poids lourds

En 2014, une diminution de 2 % du trafic poids lourds compté en jours ouvrés est constatée sur l'axe traversant l'Alsace du nord au sud. En moyenne, 8 000 camions circulent sur cet axe chaque jour de la semaine. Exprimé en tonnes-kilomètres, le transport routier de marchandises sous pavillon français, hors trafic international, progresse quant à lui de 3 % par rapport à 2013 mais reste très en deçà du niveau atteint il y a cinq ans.

En Alsace, 80 % des marchandises sont transportées par la route. Elles parcourent en moyenne cent dix kilomètres. Afin d'inscrire ce mode de transport dans une démarche de développement durable, une vingtaine d'entreprises de transport routier de marchandises ou de voyageurs de la région ont signé depuis trois ans la charte Objectif CO₂. Les entreprises signataires s'engagent dans des actions concrètes comme la modernisation de leur parc de véhicules, la formation de leur personnel, le suivi de consommation de carburant ou encore la limitation des trajets à vide. En moyenne sur un an, pour cent kilomètres parcourus, 3,1 litres de carburants sont économisés et l'émission de 8 kilogrammes de CO₂ est évitée. Au courant de l'année 2014, dix des treize premières entreprises

signataires, il y a trois ans, de la charte Objectif CO₂, se sont réengagées.

La circulation routière augmente légèrement

La circulation routière (tous véhicules confondus) sur l'axe Nord-Sud de la région, probablement favorisée par la chute du prix des carburants à partir du mois de juin, est en hausse de 1 % par rapport à 2013. Un peu plus de 162 000 véhicules par jour ont circulé aux abords de l'agglomération strasbourgeoise.

En parallèle outre-Rhin, sur l'autoroute A5, les trafics tous véhicules et poids lourds sont en hausse de respectivement 2 % et 3 %.

En Alsace, les immatriculations de voitures particulières diminuent de 2,4 % alors qu'au niveau national elles progressent légèrement par rapport à 2013 (+0,5 %). Près de 49 000 véhicules neufs ont été immatriculés en 2014 contre 50 000 en 2013 (figure 1). 3 700 voitures ont bénéficié du bonus écologique. Ce système favorise les acquéreurs de voitures neuves émettant moins de 90 grammes de CO₂ par kilomètre ou de véhicules hybrides électriques émettant moins de 110 grammes de CO₂ par kilomètre. A contrario, un malus pénalise les acheteurs de modèles les plus polluants. En 2014, 9 500 véhicules émettant plus de 130 grammes de CO₂ par kilomètre ont vu leur prix majoré par un malus allant de 150 à 8 000 euros.

Nouveau record pour l'EuroAirport

Le trafic passager dans les aéroports alsaciens progresse de 9 % par rapport à 2013. Plus de la moitié des passagers transportés empruntent des lignes à bas coût (low cost). La croissance de ces lignes est de 16 % en 2014. En cinq ans, leur fréquentation a plus que doublé. Au niveau national les progressions en 2014 du trafic passager total et celui des compagnies à bas coûts sont respectivement de 2 % et 13 %.

L'EuroAirport de Bâle-Mulhouse-Fribourg, classé cinquième aéroport régional - hors aéroports de Paris - enregistre la meilleure progression avec une hausse de 11 % : 6,5 millions de passagers y ont été accueillis en 2014, un nouveau record pour cette plateforme où plus de cent destinations en vols réguliers et charters sont proposées. Plus de la moitié des voyageurs sont des résidents Suisses, 25 % Français et 20 % Allemands. L'aéroport continue à investir pour améliorer la qualité des services proposés au sol (construction d'un parking, doublement de la capacité du tri des bagages...). Les activités de fret ont crû de 5 % en 2014, grâce notamment à la mise en service du nouveau terminal cargo équipé de hangars à température contrôlée destiné aux entreprises pharmaceutiques de la région bâloise.

À l'aéroport de Strasbourg-Entzheim, la fréquentation se maintient à 1,2 million de passagers en 2014. L'activité de la plateforme est portée par les opérateurs à bas coût qui représentent 22 % du trafic cette année. Les destinations internationales sont en augmentation de 12 % vers les villes européennes et de 31 % vers le reste du monde. Le positionnement de la plateforme strasbourgeoise comme aéroport de loisirs est renforcé : 60 % des passagers se déplacent pour un motif personnel ou touristique contre 45 % en 2012.

De l'autre côté du Rhin, au Baden-Airpark, l'aéroport de Karlsruhe, la fréquentation des passagers baisse pour la deuxième année consécutive et passe sous la barre du million de voyageurs en 2014.

Trafic TER en progression

La fréquentation TER (Train Express Régional) progresse de 1 % par rapport à 2013 et atteint 948 millions de voyageurs-kilomètres en 2014. Les déplacements domicile-travail et domicile-études continuent à augmenter alors que les déplacements occasionnels réalisés en train diminuent cette année. En octobre 2014, une nouvelle offre de service est née d'un partenariat entre TER Alsace et la société d'auto-partage Citiz : la possibilité de réserver une voiture partagée pour parcourir les derniers kilomètres. Douze gares alsaciennes, sur une cinquantaine de gares françaises, disposent d'emplacements dédiés à ces véhicules. Cette offre vient compléter les modes de déplacement déjà existant aux abords des gares comme le transport collectif urbain, le vélo et bien sûr, la marche à pied. ■

1 Immatriculations de véhicules neufs

	Véhicules particuliers		Véhicules utilitaires légers (1)		Véhicules industriels à moteur (2)		Ensemble immatriculations (3)	
	2014 (nombre)	Évolution 2014/2013 (en %)	2014 (nombre)	Évolution 2014/2013 (en %)	2014 (nombre)	Évolution 2014/2013 (en %)	2014 (nombre)	Évolution 2014/2013 (en %)
Bas-Rhin	27 090	-1,7	6 063	5,4	551	-11,8	33 785	-0,9
Haut-Rhin	21 800	-3,3	4 129	4,6	335	-27,3	26 304	-2,6
Alsace	48 890	-2,4	10 192	5,1	886	-18,4	60 089	-1,6
France métropolitaine	1 765 855	0,5	370 130	1,5	38 895	-13,6	2 180 776	0,3

Note : données brutes.

(1) : camionnettes et véhicules automoteurs spécialisés <= 3,5 t de PTAC.

(2) : camions, véhicules automoteurs spécialisés > 3,5 t de PTAC et tracteurs routiers.

(3) : y compris immatriculations de transports en commun.

Source : SOeS, SIDIV.

2 Transport de marchandises par la route

en %

Alsace	2014 (p) (millions de Tonnes-Kilomètres transportés)	Évolution annuelle moyenne 2014/2009 (1)
Entrées dans la région	2 651	-3,4
Sorties de la région	3 324	-2,4
Intérieur de la région	1 276	-1,7

p : données provisoires.

(1) : taux d'évolution annuel qu'aurait connu le transport de marchandises si l'évolution avait été la même pour chaque année de la période considérée.

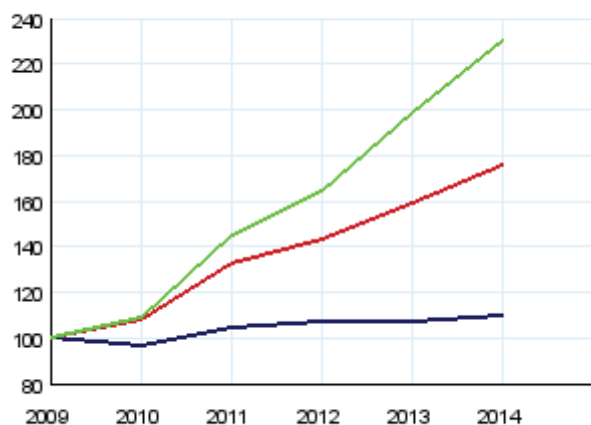
Champ : France métropolitaine hors Corse. Données hors transport international.

Source : SOeS, Enquête Transport routier de marchandises.

3 Évolution du nombre de passagers des aéroports dans la région Alsace

■ National ■ International ■ Low cost

en indice base 100 en 2009



Source : Union des aéroports français.

Définitions

Activité partielle / Chômage partiel

Lorsqu'une entreprise réduit son activité au-dessous de l'horaire légal ou arrête momentanément tout ou partie de son activité et qu'elle n'entend pas rompre les contrats de travail qui la lient à ses salariés, elle peut avoir recours au chômage partiel. Le système d'indemnisation du chômage partiel permet de gérer une baisse d'activité ponctuelle, limitée dans le temps et ayant pour cadre l'année civile.

Arrivées ou séjours

Nombre de clients différents qui séjournent une ou plusieurs nuits consécutives dans un même hôtel.

Durée moyenne de séjour (hôtellerie, hôtellerie de plein air)

Rapport du nombre de nuitées au nombre d'arrivées des clients hébergés.

Auto-entrepreneur

Le régime de l'« auto-entrepreneur » s'applique depuis le 1^{er} janvier 2009 aux personnes physiques qui créent ou possèdent déjà une entreprise individuelle pour exercer une activité commerciale, artisanale ou libérale (hormis certaines activités exclues), à titre principal ou complémentaire, et dont l'entreprise individuelle remplit les conditions du régime fiscal de la micro-entreprise et qui opte pour exercer en franchise de TVA.

Il offre des formalités de création d'entreprises allégées ainsi qu'un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. L'auto-entrepreneur bénéficie :

- d'un régime micro-social simplifié ;
- d'une dispense d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) pour les commerçants, ou au répertoire des métiers (RM) pour les artisans ; toutefois, l'auto-entrepreneur qui crée une activité artisanale à titre principal, doit s'inscrire au RM.
- d'une exonération de TVA ;
- et sur option, d'un régime micro-fiscal simplifié (versement libératoire de l'impôt sur le revenu) et d'une exonération de la cotisation foncière des entreprises pendant 3 ans à compter de la date de création.

Catégories de demandes d'emploi établies par Pôle Emploi

La publication des effectifs de demandeurs d'emploi inscrits se fait selon les catégories statistiques suivantes :

- catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
- catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité

réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;

- catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. plus de 78 heures au cours du mois) ;
- catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...), y compris les demandeurs d'emploi en convention de reclassement personnalisé (CRP) et en contrat de transition professionnelle (CTP), sans emploi ;
- catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés).

Cessation d'entreprise

Il s'agit de l'arrêt total de l'activité économique de l'entreprise.

Il ne faut pas confondre la notion de défaillance avec la notion plus large de cessation. Les liquidations qui font suite à une défaillance ne représentent qu'une partie, variable avec le temps et le secteur d'activité, de l'ensemble des cessations.

Contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail qui a pour but de donner à des jeunes travailleurs ayant satisfait à l'obligation scolaire une formation générale, théorique et pratique, en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, un titre d'ingénieur ou un titre répertorié. L'apprentissage repose sur le principe de l'alternance entre enseignement théorique en centre de formation d'apprentis (CFA) et enseignement du métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat.

La durée du contrat varie de 1 à 3 ans en fonction du type de profession et de la qualification préparée. Tout jeune âgé de 16 à 25 ans peut entrer en apprentissage. La rémunération, calculée en pourcentage du Smic (entre 25 % et 78 %), varie selon l'âge du jeune en apprentissage et sa progression dans le ou les cycles de formation.

Tout employeur du secteur privé peut embaucher un apprenti s'il déclare prendre les mesures nécessaires à l'organisation de l'apprentissage : le suivi, obligatoire, par un maître d'apprentissage, notamment. Les cotisations sociales (salariales et patronales, hormis pour les accidents du travail) sont prises en charge par l'État. Les contrats d'apprentissage ouvrent droit à une indemnité compensatrice forfaitaire (montant minimal de 1 000 euros par année de contrat), versée à l'employeur par le conseil régional. En outre, les entreprises ont droit à un crédit d'impôt (1 600 euros par apprenti et par an, voire 2 200 euros dans certains cas).

Contrat d'insertion dans la vie sociale / CIVIS

Le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS), dans son volet « accompagnement vers l'emploi » a été mis en œuvre en 2005. Il s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans faiblement qualifiés et rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle. Il a pour objectif d'organiser les actions nécessaires à la réalisation de leur projet d'insertion dans un emploi durable. Ce contrat est conclu avec les missions locales ou les permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO). Sa durée est d'un an renouvelable. Les titulaires d'un CIVIS âgés d'au moins 18 ans peuvent bénéficier d'un soutien de l'État sous la forme d'une allocation versée pendant les périodes durant lesquelles ils ne perçoivent ni une rémunération au titre d'un emploi ou d'un stage, ni une autre allocation.

Contrat de professionnalisation

Le contrat de professionnalisation s'adresse à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus et aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus. Il s'agit d'un contrat de travail en alternance à durée déterminée ou indéterminée incluant une action de professionnalisation. Son objectif est de permettre aux salariés d'acquérir une qualification professionnelle et de favoriser leur insertion ou réinsertion professionnelle. L'action de professionnalisation comporte des périodes de travail en entreprise et des périodes de formation ; sa durée est en principe comprise entre 6 et 12 mois, mais peut être portée à 24 mois par accord collectif de branche. La durée de formation est d'au moins 15 % de la durée de l'action de professionnalisation. Les bénéficiaires âgés de 16 à 25 ans révolus sont rémunérés en pourcentage du Smic (entre 55 % et 80 %) selon leur âge et leur niveau de formation ; les autres salariés perçoivent une rémunération qui ne peut être ni inférieure au Smic ni à 85 % du salaire minimum conventionnel. Ce contrat ouvre droit pour l'employeur à une exonération des cotisations patronales de sécurité sociale quand le bénéficiaire a entre 16 et 25 ans ou quand il s'agit d'un demandeur d'emploi âgé de 45 ans ou plus.

Contrat unique d'insertion / CUI

Créé par la loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu minimum de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, le contrat unique d'insertion (CUI) est entré en vigueur au 1er janvier 2010 (dans les départements d'Outre-Mer entrée en vigueur prévue pour le 1er janvier 2011).

A compter du 1^{er} janvier 2010 et suite à la mise en place de ce nouveau contrat, il n'est plus possible de conclure des contrats d'avenir et des contrats d'insertion - revenu minimum d'activité (CI-RMA).

Dans les départements d'Outre-Mer, la mise en œuvre du Contrat Unique d'Insertion (CUI) étant prévue au 1^{er} janvier 2011, la conclusion de CIRMA et de contrats d'avenir reste possible jusqu'au 31 décembre 2010.

Le contrat unique d'insertion qui a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, se décline sous deux formes :

le CUI - Contrat Initiative Emploi (CUI-CIE), s'adresse aux employeurs du secteur marchand et ouvre droit à une aide financière sans exonération spécifique de cotisations sociales ;

le CUI - Contrat d'Accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE), s'adresse aux employeurs du secteur non marchand et ouvre droit à une aide financière et à une exonération spécifique de cotisations sociales.

Correction des variations saisonnières / CVS

L'évolution d'une série statistique peut en général se décomposer en effets de trois facteurs : une tendance, une composante saisonnière et une composante irrégulière. La correction des variations saisonnières est une technique que les statisticiens emploient pour éliminer l'effet des fluctuations saisonnières normales sur les données, de manière à en faire ressortir les tendances fondamentales (tendance et composante irrégulière).

Ainsi, par exemple, le taux de chômage désaisonnalisé supprime les variations dues au profil saisonnier habituel d'embauche pendant l'été et de mise à pied pendant l'hiver dans des secteurs d'activité comme l'agriculture et la construction.

Création d'entreprise

La statistique mensuelle des créations d'entreprises est constituée à partir des informations du répertoire national des entreprises et des établissements (Sirene).

Depuis le 1^{er} janvier 2007, la notion de création d'entreprise s'appuie sur un concept harmonisé au niveau européen pour faciliter les comparaisons : une création d'entreprise correspond à la mise en œuvre de nouveaux moyens de production.

Par rapport aux immatriculations dans Sirene, on retient comme création pour satisfaire au concept harmonisé :

- 1) les créations d'entreprise correspondant à la création de nouveaux moyens de production (il y a nouvelle immatriculation dans Sirene) ;
- 2) les cas où l'entrepreneur (il s'agit en général d'un entrepreneur individuel) reprend une activité après une interruption de plus d'un an (il n'y a pas de nouvelle immatriculation dans Sirene mais reprise de l'ancien numéro Siren) ;
- 3) les reprises par une entreprise nouvelle de tout ou partie des activités et moyens de production d'une autre entreprise (il y a nouvelle immatriculation dans Sirene) lorsqu'il n'y a pas continuité de l'entreprise reprise.

On considère qu'il n'y a pas continuité de l'entreprise si parmi les trois éléments suivants concernant le siège de l'entreprise, au moins deux sont modifiés lors de la reprise : l'unité légale contrôlant l'entreprise, l'activité économique et la localisation.

Depuis les données relatives à janvier 2009, les statistiques de créations d'entreprises incluent les demandes d'immatriculation avec le statut d'auto-entrepreneur enregistrées dans Sirene. Ce dénombrement n'inclut pas les entrepreneurs déjà en activité avant le 1^{er} janvier 2009 qui demandent, à titre dérogatoire au plus tard le 31 mars 2009, à bénéficier du régime micro-social et du versement fiscal libératoire en 2009.

Défaillance d'entreprise

Une entreprise est en situation de défaillance ou de dépôt de bilan à partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre. Cette procédure intervient lorsqu'une entreprise est en état de cessation de paiement, c'est-à-dire qu'elle n'est plus en mesure de faire face à son passif exigible avec son actif disponible.

Remarque : il ne faut pas confondre la notion de défaillance et la notion de cessation (*voir cette dernière définition*).

Demandeurs d'emploi en fin de mois / DEFM

Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) sont les personnes inscrites à Pôle Emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois.

Demandeurs d'emploi de longue durée / DELD

Les demandeurs d'emploi de longue durée (DELD) sont ceux inscrits à Pôle Emploi depuis un an ou plus.

Emploi d'Avenir / EAV

L'emploi d'avenir (EAV) est un contrat d'aide à l'insertion destiné aux jeunes particulièrement éloignés de l'emploi, en raison de leur défaut de formation ou de leur origine géographique. Il comporte des engagements réciproques entre le jeune, l'employeur et les pouvoirs publics, susceptibles de permettre une insertion durable du jeune dans la vie professionnelle.

Emploi salarié

Par salariés, il faut entendre toutes les personnes qui travaillent, aux termes d'un contrat, pour une autre unité institutionnelle résidente en échange d'un salaire ou d'une rétribution équivalente.

Les non salariés sont les personnes qui travaillent mais sont rémunérées sous une autre forme qu'un salaire.

Enquête de fréquentation dans l'hôtellerie

L'enquête de fréquentation dans l'hôtellerie permet l'observation conjoncturelle de la fréquentation dans l'hôtellerie et l'étude de la structure de la clientèle, notamment de son origine géographique. Elle permet d'établir des indicateurs de taux d'occupation, de durée moyenne de séjour ou de part de la clientèle professionnelle. Réalisée chaque mois depuis 1982, elle couvre un échantillon national de 8 300 établissements homologués (1 à 5 étoiles dans le nouveau classement hôtelier) et non homologués de chaînes de la France métropolitaine et des départements d'Outre-mer (DOM). L'échantillon final est de 14 000 hôtels environ pour satisfaire les besoins d'information locale.

Estimations d'emploi localisées

A partir de 2009, les estimations d'emploi annuelles sont calculées à partir du dispositif Estel (Estimations d'emploi

localisées), qui se fondent sur l'utilisation des sources administratives en niveau.

Pour les salariés, il s'agit des Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS « grand format ») contenant, en plus des DADS stricto sensu, les données du fichier de paye des agents de l'État et celles des particuliers employeurs).

Pour les non salariés agricoles, les sources mobilisées sont les fichiers de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et pour les non salariés non agricoles, les fichiers de l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (ACOSS) qui est la Caisse Nationale des Unions de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales (URSSAF).

Le concept central d'Estel est une synthèse ascendante des sources administratives utilisées avec prise en compte de la multi-activité. Estel mesure l'emploi selon un concept « BIT répertorié » : l'emploi est mesuré sur la dernière semaine de l'année et tout emploi déclaré est comptabilisé.

Le passage à Estel permet la production des estimations d'emploi annuelles à un niveau géographique et sectoriel plus fin que l'ancien système (celui de la zone d'emploi croisée avec le niveau A38 de la nouvelle nomenclature d'activités au lieu du niveau départemental) ; de plus on disposera chaque année de la double localisation au lieu de résidence et au lieu de travail pour les salariés et d'informations sur le sexe et la tranche d'âge quinquennale des travailleurs salariés et non salariés.

Hôtellerie de plein air (camping)

Les campings-caravanings classés le sont selon les nouvelles normes Atout France en vigueur depuis juillet 2012. Ils sont classés de 1 à 5 étoiles. Les conditions requises pour ce classement portent sur les équipements communs, les équipements sanitaires, l'accessibilité aux personnes handicapées.

Immatriculations de voitures particulières neuves

L'Insee publie mensuellement le nombre des immatriculations des voitures particulières neuves (hors utilitaires et transit temporaire) permettant ainsi de suivre l'évolution du marché automobile français. Le chiffre brut, communiqué par le Comité des constructeurs français d'automobiles (CCFA) est corrigé des jours ouvrables et des variations saisonnières (CJO-CVS).

Intérim

L'opération de « travail intérimaire » (ou « intérim » ou « travail temporaire ») consiste à mettre à disposition provisoire d'entreprises clientes, des salariés qui, en fonction d'une rémunération convenue, sont embauchés et rémunérés à cet effet par l'entreprise de travail intérimaire (ou entreprise de travail temporaire).

Elle se caractérise donc par une relation triangulaire entre l'entreprise de travail temporaire, l'entreprise cliente et le salarié, et implique la conclusion de deux contrats : un contrat de mise à disposition (entre l'entreprise de travail temporaire et l'entreprise cliente) et un contrat de mission (entre l'entreprise de travail temporaire et le salarié).

Logement autorisé

Un logement autorisé est un logement, non encore réalisé, qui entre dans le cadre d'un dossier de permis de construire ayant reçu un avis favorable.

Logement collectif

Logement dans un immeuble collectif (appartement).

Logement commencé

Un logement commencé est un logement faisant partie d'un bâtiment dont les fondations sont commencées (cas des logements collectifs) ou dont les « fouilles en rigole » sont entreprises (cas des logements individuels).

Logement individuel

Un logement individuel est une construction qui ne comprend qu'un logement (maison).

Nomenclature d'activités française / NAF rév. 2, 2008

La nomenclature des activités économiques en vigueur en France depuis le 1er janvier 2008 est la nomenclature d'activités française (NAF rév. 2). La NAF a la même structure que de la nomenclature d'activités de la Communauté européenne (NACE rév. 2) mais elle comporte un niveau supplémentaire, spécifique à la France, celui des sous-classes.

La NAF rév. 2 comporte cinq niveaux comprenant respectivement : 21, 88, 272, 615 et 732 postes.

La NAF rév. 2 s'est substituée à la NAF rév. 1 datant de 2003 (entrée en vigueur au 1er janvier 2003). La NAF rév. 1 comporte cinq niveaux ayant respectivement 17, 31, 62, 224, et 712 postes

La NAF rév. 1 avait succédé à la NAF qui était en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1993.

Nomenclature agrégée - NA, 2008

Avec le passage à la NAF rév. 2 (nomenclature d'activités française révisée au 1er janvier 2008), la nomenclature économique de synthèse (NES) associée à la NAF rév. 1 disparaît en tant que telle. En effet, cette nomenclature strictement française ne permettait pas de comparaisons internationales car elle ne s'emboîtait pas dans l'arborescence de la CITI et de la NACE.

La NAF rév. 2 contient deux niveaux agrégés « standard » : les sections et divisions en, respectivement, 21 et 88 postes. Ces niveaux sont communs à la nomenclature internationale d'activités CITI rév. 4, à la nomenclature européenne d'activités NACE rév. 2 et à la NAF rév. 2.

Il était toutefois nécessaire de disposer de niveaux de regroupements supplémentaires pour répondre aux besoins de l'analyse économique et de la diffusion en matière de données de synthèse.

Sept niveaux d'agrégation sont ainsi associés à la NAF rév. 2, dénommés « A xx » où xx représente le nombre de postes du niveau. Ils constituent la nomenclature agrégée (NA) :

- A 10 : niveau international, regroupement de sections ;

- A 17 : niveau français intermédiaire entre les niveaux A 10 et A 38.

Au niveau des sections (A 21), l'industrie manufacturière est détaillée en cinq postes et, inversement, certaines activités de services sont regroupées.

- A 21 : sections, niveau standard de l'arborescence de la NAF rév. 2 ;

- A 38 : niveau international, intermédiaire entre sections et divisions ;

- A 64 : niveau européen, intermédiaire entre les niveaux A 38 et divisions (A 88), provisoire ;

- A 88 : divisions, niveau standard de l'arborescence de la NAF rév. 2 ;

- A 129 : niveau français intermédiaire entre les niveaux divisions (A 88) et groupes.

Nuitées

Nombre total de nuits passées par les clients dans un établissement ; deux personnes séjournant trois nuits dans un hôtel comptent ainsi pour six nuitées de même que six personnes ne séjournant qu'une nuit.

Pôle Emploi

Pôle emploi est un opérateur du service public de l'emploi. Il est issu de la fusion entre l'ANPE et le réseau des Assedic qui est devenue effective par la loi du 13 février 2008 relative à la réforme du service public de l'emploi. Il a pour mission d'accompagner tous les demandeurs d'emploi dans leur recherche jusqu'au placement, assurer le versement des allocations aux demandeurs indemnisés, aider les entreprises dans leurs recrutements et recouvrer les cotisations.

L'objectif était de créer un opérateur qui permette notamment aux demandeurs d'emploi d'avoir un seul interlocuteur pour la gestion des offres d'emploi et de leur allocation. Pôle emploi existe juridiquement depuis le 19 décembre 2008, date de la première réunion de son conseil d'administration.

Population active (BIT)

La population active dite « au sens du BIT » regroupe la population active occupée et les chômeurs ; ces deux concepts étant entendus selon les définitions du Bureau International du Travail (BIT).

Sit@del2

Sit@del2 est une base de données du système statistique public relative à la construction neuve de logements et de locaux non résidentiels. Cette base est alimentée par les informations des permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir et déclarations préalables. Sit@del2 est la continuité de Sitadel, prenant en compte les nouvelles variables des formulaires mis en place lors de réforme du droit des sols en octobre 2007.

Taux de chômage

Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs). On peut calculer un taux de chômage par âge en mettant en rapport les chômeurs d'une classe d'âge avec les actifs de cette classe d'âge. De la même manière, se calculent des taux de chômage par sexe, par professions et catégories socioprofessionnelles (PCS), par région, par nationalité, par niveau de diplôme...

Taux de chômage (BIT)

Le taux de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) est la proportion du nombre de chômeurs au sens du BIT dans la population active au sens du BIT.

Taux d'occupation (hôtellerie, hôtellerie de plein air)

Rapport entre le nombre de chambres (emplacements) occupés et le nombre de chambres (emplacements) offerts par les hôtels et campings ouverts. Il diffère du taux d'utilisation qui rapporte le nombre de chambres (emplacements) occupés au nombre de chambres (emplacements) total des hôtels et campings, qu'ils soient ouverts ou fermés.

Coordination Direction régionale de l'Insee Alsace

Contribution Banque de France
Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte Alsace)
Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf Alsace)
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal Alsace)

Directeur de publication Joël Creusat

Rédacteur en chef Jacques Marty

Auteurs Élisabeth Eschbach (Banque de France)
Erwann Dumont, Denitsa Ivanova (Direccte Alsace)
Sonia Bourdin, Dominique Orth (Draaf Alsace)
Julie Marchi, Jean-Paul Strauss, Brigitte Ziegler (Dreal Alsace)
Corinne Challand, Laurent Clavel, Jean-Pierre Courson,
Marie-José Durr, Michaël Karleskind, Marie-Laure Kayali,
Philippe Marchet, Sylvain Moreau (Insee)

Bureau de presse Véronique Heili – Insee Alsace
Tél : 03 88 52 40 77 – Fax : 03 88 52 40 96
Courriel : <mailto:veronique.heili@insee.fr>

© Insee 2015

Insee Conjoncture

Alsace

Le bilan économique Une économie encore trop fragile pour encourager l'emploi en 2014

En 2014, l'emploi recule encore en Alsace dans les secteurs principalement marchands (- 0,7 %), un peu plus qu'en 2013. Les pertes s'accroissent dans la construction, à un rythme proche de celui de 2009. Le tertiaire, qui représente presque les deux tiers des emplois, reste à peine stable, sans l'effet d'entraînement de 2013. De même, la progression de l'intérim observée l'année précédente revient de + 10 % à + 2 %. Elle contribue cependant à soutenir l'emploi industriel dont le recul est ralenti de moitié. Le chômage est au plus haut depuis dix ans. Après une année de stabilisation, il atteint 9,3 % de la population active en fin d'année. L'Alsace compte fin décembre 98 000 demandeurs n'ayant pas travaillé au cours du mois.

Insee Conjoncture Alsace
n° 5
mai 2015

ISSN 2416-7975

Insee Alsace

Cité Administrative
14 rue du Maréchal Juin
CS 50016
67084 Strasbourg Cedex

Directeur de la publication :
Joël Creusat

Rédacteur en chef :
Jacques Marty

© Insee 2015

